L'ABEILLE.

PAR BULLITT, MAGNE & CO.
NO. 81, RUE DE CHARTRES.

CONDITIONS:

Douze piastres par an, pour la feuille, payables d'avance pour l'année; dix piastres pour la feuille destinée pour la campagne et publiée trois fois par semaine, payables d'avance pour toute l'année, lorsque l'abonné ne voudra pas faire payer à un domicile à la Nouvelle-Orléans. Aucun abonnement ne sera discontinué avant que les comptes arriérés ne soient payés. Les abonnés qui voudront cesser leur abonnement devront en donner avis par écrit, une semaine avant que le terme de leur abonnement ne soit arrivé.

ANNONCES—Une piastre par carré de chaque langue, pour la première insertion, et cinquante cents pour chaque insertion subséquente. Tout changement considérable dans l'annonce originale, devra être payé comme une nouvelle annonce. Le carré est de DIX lignes ou moins.

ABONNEMENS pour l'année aux annonces—Les artisans et marchands tenant magasins de détail, $60; les Banques, Compagnies d'Assurances et autres institutions publiques, $80; les agens pour navires, bâtimens et bateaux à vapeur, ou ceux qui font le commerce à commission, $80. Ces abonnemens se paieront à l'année et d'avance.

Le privilège des souscripteurs aux avis est limité à un carré chaque fois, et trois fois par semaine.

LES ANNONCES de mariages et de décès, les articles pour appeler l'attention du public à des ventes d'immeubles, biens fonciers, les articles signés par des passagers, les annonces de bénéfices &c. &c. devront payer au taux des annonces ordinaires.

LES ANNONCES qui ne doivent paraître que par intervalles paieront $1 par carré pour chaque insertion.

LES ANNONCES ou articles d'une autre nature personnelle, lorsqu'ils pourront être admis, paieront le double du prix des annonces ordinaires et d'avance.

LES ANNONCES qui sortiront de la ligne ordinaire des affaires d'un abonné à l'année, telles que ventes à l'encan par autorité de justice, ventes de plantations et habitations, esclaves marrons, animaux épaves ou égarés &c., lui seront passées en compte séparément et aux prix ci-dessus énoncés.

LES ANNONCES qui ne porteront pas la durée de l'insertion seront publiées pendant un mois et devront être payées en conséquence de cette disposition.

AUCUNE ANNONCE de faillite ne sera publiée, à moins que le prix de l'insertion n'ait été payé d'avance, ou qu'il y ait un répondant.

LES THEATRES et autres endroits ouverts pour l'amusement public, faisant insérer chaque jour de nouvelles annonces, pendant la saison des plaisirs paieront $50.

LES ANNONCES de candidature à des emplois publics et toutes annonces d'une nature politique, paieront double du prix ordinaire.

POUR ST. LOUIS, ALTON & LES PORTS INTERMEDIAIRES.

Le steamer UNITED STATES, capt. Freleigh, est prêt à recevoir du fret et partira pour les ports ci-dessus. Pour fret ou passage ayant de beaux emménagemens, s'adresser à bord, en face de la rue de la Douane, ou à BOGERT & HAWTHORN, 1er. mai. 63, rue Gravier.

POUR ST-LOUIS ET ALTON. Le steamer MADISON, capt. Robt. S. Freeland, a une forte partie de sa cargaison engagée et allant à bord. Il partira sans délai pour les ports ci-dessus et les ports intermédiaires. S'adresser à bord, à l'extrémité de la rue Poydras, ou à JOHN R. SHAW & Co., 24, rue Poydras.

PAQUEBOT REGULIER POUR MANDEVILLE LEWISBURG & COVINGTON.—Le steamer fin marcheur WALKER, capitaine J. A. Bonneval, ayant été entièrement reparé, partira pour les ports ci-dessus, tous les mardis et jeudis après l'arrivée des chars de 8 heures, et effectuera son retour tous les mercredis et vendredis. Il quittera aussi le rail road tous les samedis pour revenir le dimanche après-midi.

Le steamer Walker remontera la rivière jusqu'à Covington. Il a de superbes emménagemens et peut offrir tous les agrémens possibles.

Pour fret ou passage s'adresser au capitaine à bord. 22 av.—6m

POUR LOUISVILLE, CINCINNATI ET PITTSBURG. Le steamer des Etats-Unis MONONGAHELA, capt. C. Stone, partira pour les ports ci-dessus et les ports intermédiaires lundi, le 3 mai. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à bord, à l'extrémité de la rue Gravier ou à L. DOBBIN, 16, Nelle Levée. 28 avril.

POUR ST. LOUIS, ALTON & LA RIVIERE ILLINOIS. Le steamer MADISON, capt. R. Freeland, ayant une forte partie de sa cargaison engagée et allant à bord, partira mardi prochain, le 4 mai, à 4 heures P. M. Pour le reste de fret ou passage, s'adresser à bord à l'extrémité de la rue Poydras ou à JOHN R. SHAW, 24, Poydras.

PAQUEBOT DE BAYOU SARAH ET PORT HUDSON. [Nouvel arrangement.] Le steamer PELICAN, capitaine Jesse Hart, partira de la Nouvelle-Orléans tous les mercredis matin à 10 heures, et à son retour il quittera Bayou Sara et Port Hudson les samedis. Pour fret ou passage s'adresser à bord ou à BOGERT & HAWTHORN, 63, rue Gravier, ou à STETSON & AVERY. 27 avril.

Paquebot hebdomadaire entre la Nelle. Orléans et Mobile. Le steamer ECHO, capitaine H. Little, ayant été radoubé à neuf, reprendra ses voyages réguliers vers le 20 mai, partant de la Nouvelle-Orléans tous les samedis à 6 heures P. M. pour la Baie St. Louis, Passe Christian, Mississippi City et Biloxi, et reviendra le dimanche, touchant aux ports ci-dessus et arrivera au Rail Road le lundi matin à 6 heures.

Il partira de la Nouvelle-Orléans pour la Mobile, tous les mardis à 6 heures P. M. touchera aux endroits ci-dessus désignés et arrivera à la Mobile les mercredis à 6 heures P. M.

Il repartira de la Mobile pour la Nouvelle-Orléans, les vendredis à 6 heures A. M. touchera aux endroits ci-dessus et arrivera à la Nouvelle-Orléans, le samedi à 6 heures du matin.

D'ici au 20 mai, l'Echo fera un voyage par semaine à la Mobile et partira d'ici le samedi soir 24 courant, à 6 heures, pour son premier voyage. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à GINN & DUNN, 19 avril. 54, Nlle. Levée.

POUR LAFOURCHE, et tous les ports intermédiaires.—Le fin marcheur GEN'L HARRISON, capitaine Batchelder, naviguera comme paquebot régulier pendant toute la saison, entre cette place et les ports ci-dessus mentionnés, laissant la Nouvelle-Orléans tous les Dimanches à 8 heures a. m. et Donaldsonville tous les Jeudis à 7 heures du matin. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord, ou à HENRY TETE, 15 m—2m. 13, rue Conti.

Paquebot de Baton Rouge.—Le bateau à vapeur bien connu, TECHE, capitaine J. Hooper, ayant été dernièrement reparé, fera les voyages réguliers entre la Nouvelle-Orléans et Baton Rouge. Il partira de la Nouvelle-Orléans tous les jeudis à 10 heures du matin, et de Baton Rouge tous les samedis à la même heure. Pour fret ou passage, s'adresser à bord. 27 j nv—3m

PACKET DU DIMANCHE.

POUR VICKSBOURG et tous les ports intermédiaires.—Le steamer SULTANA, capt. A. W. Tufts, a commencé ses voyages réguliers entre Vicksbourg et la N. Orléans. Il partira de ce port tous les dimanches matins à 10 heures, et Vicksbourg, en retournant, tous les mercredis à 10 heures A. M. Le Sultana étant le premier bateau qui ait jamais fait hebdomadairement les voyages réguliers à Vicksbourg, ayant été construit d'une manière permanente à ces traversées, et étant connu pour le plus confortable et l'agrément de ses emménagemens, ses armateurs sollicitent le patronage du public. Pour fret ou passage s'adresser à bord ou à HYDE & CLARKE, 22, rue Poydras.

N. B. Le Sultana sera toujours prêt à recevoir du fret chaque vendredi matin à 10 heures. 9 dec

BATEAU DE LA MALLE DES ETATS-UNIS.—Le steamer ROB. FULTON, pour BAYOU SARAH, capitaine J. Kinney, partira de cette ville chaque mardi et samedi, à 10 heures A. M., et de Bayou Sarah, les lundi et mercredi, à 8 heures. Pour fret ou passage, s'adresser à bord. 5 déc

POUR ATTAKAPAS et les ports intermédiaires.—Le steamer neuf et tirant peu d'eau, ZEPHYR, capitaine J. F. Smith, fera les voyages comme packet régulier, pour les ports ci-dessus pendant toute la saison. Et pendant les basses eaux il fera les voyages réguliers entre la Nlle. Orléans et Plaquemines, en partant de ce port tous les lundis à 10 heures A. M. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord ou à A. H. VERRET, 6, Nlle. Levée. 14 nov

CABOTAGE.

POUR NEW-YORK. Ligne de New-York et de la Louisiane. Le paquebot YAZOO, capt. B. J. H. Trask, partira pour ce port. Pour fret ou passage s'adresser à bord, en face du marché aux légumes, ou à JAMES E. WOODRUFF, 30 avril. 53, rue du Camp.

POUR NEW-YORK.—Le navire régulier OCMULGEE, capitaine Leavitt, partira le 1er mai. Pour balance de fret ou passage, ayant de belles chambres, s'adresser à bord en face du marché aux légumes, ou à STETSON & AVERY, 28 avril. 85 rue Gravier.

POUR NEW YORK.—Devant partir dimanche prochain—La goëlette VOLUSIA, capitaine Clark. Pour un chargement du pont ou passage, s'adresser à bord au Picayune Tier, ou à ALEXANDRE & DOUGLASS, 15 Canal. 29 av.

POUR NEW-YORK. Le brick ALDEBARAN, capt. Comely, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, en face des magasins rouges, ou à ALEXANDER & DOUGLASS, 12 avril. 15, rue du Canal.

POUR PHILADELPHIE. Le navire de 1ère. classe COMMERCE, capitaine T. Julius, ayant une partie de son chargement engagé et allant à bord sera expédié promptement. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine, à bord en face de la monnaie ou à J. ALBERT, 26, rue St. Louis, ou N. F. COMLY, 97, rue du Camp. 7 av.

POUR PHILADELPHIE.—Ligne de Hands.—La barque paquebot JOSEPHINE, capitaine John Johnson, partira pour ce port. Pour fret ou passage, s'adresser à JAMES D. DENEGRE, 23 avril. 20, rue de la Douane.

POUR PHILADELPHIE.—La goëlette fine voilière MOLAASKA, capitaine Colley, prendra le fret de 100 barils sous sur la côte sous sur la levée. Pour ce fret ou pour passage s'adresser à ALEXANDER & DOUGLASS, 15 Canal. 2 avril.

POUR BOSTON.—Le navire classé A. 1. JOHN HOLLAND, capitaine Snow, ayant une partie de sa cargaison engagée, partira sous peu pour le port ci-dessus. Pour balance du fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord ou à JOHN A. MERRITT, 14 avril. 53, rue du Camp.

POUR BOSTON.—Le brick FAVORITE, capt. Wilson, partira immédiatement. Pour fret ou passage, s'adresser à THAYER & CUSHING, 30 av. 3, rue Gravier.

POUR BALTIMORE. Le brick fin voilier EDIMBURGH, capt. Crowker, ayant la plus grande partie de son chargement engagée, partira sous peu. Pour le reste de fret ou passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à JOHN ALEXANDER, 30 avril. 15, rue du Canal.

POUR BALTIMORE.—La barque paquebot SOLOMON SALTUS, capitaine Gray, partira le 1er mai positivement, chargée ou non, et admettra du fret à bas prix pour lequel et pour passage, ayant de belles chambres, s'adresser à G. BEDFORD & BECK, 24 rue de la Douane.

Nota.—Le navire TIPPECANOE suivra le Salomon Saltus et partira le 20 du mois prochain. 28 avril

POUR NORFOLK.—City Point et Richmond.—La goëlette fine voilière CORVO, capt. Crockett, partira pour les ports ci-dessus. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à ALEX. & DOUGLASS, 15, rue du Canal.

POUR MOBILE. La goëlette HORNET, capt. Pierce, partira sous peu. Pour fret ou passage s'adresser à J. H. ASHBRIDGE, 97, rue du Camp.

A VENDRE OU A FRETER

A FRETER. Le trois mâts RUSSIA, s'adresser à A. S. BARKER, 22 avril. 69 1/2 rue de la Commune.

A FRETER.—Pour un port du Nord ou des Antilles, la goëlette SALLY ANN, capitaine Patterson, du port de 1400 barils. S'adresser à bord, ou à J. VAIRIN & Co.

MARCHANDISES sèches. 44 caisses indiennes, 7/8 et 6/4 genre nouveau. 6 guingans à carreaux. 24 bas et demi bas de coton. 4 Toile à chemises imprimée. Reçues par le navire Monument et autres à vendre par CLASON & VLES, 27 avril. 44 rue de Chartres.

CORDES D'EMBALLAGE.—225 rouleaux cordes en débarquement et à vendre par GEO. GREEN & BRO. 86, Gravier. 20 mars

NOUVEAUTÉS LITTÉRAIRES. GRAND assortiment de pièces de théâtre, nouvelles, à vendre à la librairie de J. LIEVRE, 21 av Encoignure Royale et Ste Anne.

DEZAUCHE, Dentiste, POSE LES DENTS et RATELIERS ARTIFICIELS, traite les affections du système dentaire. Office rue Toulouse No. 10, près la Levée. 26 fev—6m

ANTILLES, MEXIQUE, &c

Pour MATAMORAS, Port Lavacca et Linville (Texas).—La goëlette fine voilière BOSTON PACKET, capitaine Frederic Arnot, ayant une partie de son chargement engagée, et allant à bord, partira sous peu. Pour fret ou passage s'adresser à bord ou à WM. HENRY FULLER, 27 avril 42 rue Poydras.

POUR LA HAVANE. La goëlette VIRGINIA ANTOINETTE, capt. Paul, partira pour ce port. Pour fret ou passage s'adresser à bord, au capitaine, ou à F. R. GRONING & co. 30 avril

POUR LA HAVANE.—Le brick fin voilier AFRICA, capitaine Shapley, est prêt à recevoir du fret et partira pour ce port. Pour fret ou passage s'adresser au capitaine à bord, au poteau 12, 2e municipalité ou STETSON & AVERY. 24 mars 85, rue Gravier

POUR TAMPICO.—La goëlette fine voilière ANA MARIA, capitaine Wyse, ayant son fret et allant à bord, partira sous peu. Pour balance de fret s'adresser à bord ou à J. W. ZACHARIE, 30 mars 89, rue de la Douane.

PORTS D'EUROPE.

POUR LIVERPOOL.—Le trois mâts UNITED STATES, capitaine Swanton, ayant une partie de sa cargaison engagée, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à J. H. ASHBRIDGE, 27 av. 97, rue du Camp.

POUR LIVERPOOL.—Passage seulement. Le paquebot KATHARINE, capt. Jackson Dorry, partira sous peu. Pour passage seulement s'adresser à bord ou à 29 avril J. H. ASHBRIDGE, 97, rue du Camp.

POUR LIVERPOOL. Passage seulement. Le trois mâts BIRMINGHAM, capt. Robinson, partira sous peu. Pour passage seulement, s'adresser à bord ou à J. H. ASHBRIDGE. 29 avril 97, rue du Camp.

POUR BARCELONE.—La polacre Espagnole PRUDENTE, capt. Millet, ayant une partie de sa cargaison engagée, partira sous peu. Pour fret de 100 balles de coton, s'adresser à CUCULLU, LAPEYRE & Co. 25 mars 28, rue de la Vieille Levée.

POUR LIVERPOOL.—Le trois mâts OCEAN, capitaine Willard, ayant une partie de sa cargaison engagée, a besoin de 400 balles de coton. Pour fret ou passage, s'adresser à bord en face de la Presse d'Orléans ou à J. H. ASHBRIDGE, 23 avril 97, rue du Camp.

POUR LIVERPOOL.—Le navire supérieur A. 1. KATHARINE JACKSON, capitaine Dorry, ayant la plus grande partie de son chargement engagée, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à J. H. ASHBRIDGE, 24 avril 97, rue du Camp

POUR LIVERPOOL. Le trois mâts RUSSELL, capt Glover, peut prendre 100 à 400 balles. Pour ce fret ou pour passage, s'adresser au capitaine à bord, ou à J. H. ASHBRIDGE, 97, rue du Camp. 29 av

POUR LIVERPOOL. Le trois-mâts BIRMINGHAM, capt. Robinson, peut prendre 400 balles. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à J. H. ASHBRIDGE, 20 av 97, rue du Camp.

POUR LIVERPOOL.—Le navire de première classe RUSSEL GLOVER, doublé et chevillé en cuivre, capitaine Howes, ayant une partie de son chargement engagée, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à J. H. ASHBRIDGE, 3 avril 97, rue du Champ.

PANACEE DES INDIENS.

POUR la guérison des écrouelles, cancers, maladies vénériennes, ulcères, maux de gorge, rhumatismes, gouttes sciatiques, abcès, fistules, du scorbut, des hémorroïdes, ophtalmies chroniques, érysipèles, maladies de peau, catarrhes et migraines, douleurs d'estomac, dyspepsie, maladies du foie, enflammations chroniques, débilités générales, et vices de la circulation du sang.

Cette panacée est singulièrement efficace pour renouveler les tempéramens que de mauvais traitements ont détruits. En termes généraux on la recommande pour toutes les maladies qui proviennent des impuretés du sang ou les vices des humeurs.

Le propriétaire de ce remède l'a composé après un long séjour parmi les Indiens, et a mis le plus grand soin dans le choix des matières qui le composent. Il l'offre au public avec la conscience de son efficacité et la certitude de pouvoir guérir les diverses maladies chroniques auxquelles on peut l'appliquer.

Ce remède n'est pas un de ceux qui peuvent être bons ou mauvais, ainsi que le plus grand nombre de ceux dont on se sert en médecine; sa plus grande qualité est de pouvoir guérir le malade à toute extrémité ou on tout autre remède a manqué.

La panacée a été trouvée très utile dans un grand nombre de maladies, qu'il est difficile de spécifier. On s'en est servi très souvent avec succès pour purifier le sang à l'approche du printemps. Les malades d'une constitution faible s'en sont toujours trouvés bien, et toutes les fois qu'un malade sera mis à un régime sévère, il trouvera que la panacée prise à la dose ordinaire produira sur lui un effet aussi prompt que salutaire.

Le certificat suivant pris au hasard parmi des milliers que l'on pourrait produire démontrera quels sont les effets de la panacée indienne et prouvera avantageusement l'incontestable sur les remèdes de même nature.

Cas d'ulcères au gosier et au nez.

Charleston, 20 janvier 1832.

Je certifie avoir été sujet pendant plusieurs années à une maladie scrofuleuse pour laquelle j'ai été traité par plusieurs médecins éminents, à Philadelphie et à Charleston, sans aucun succès; quelques bouteilles de la panacée de Swaim que je pris aussi ne produisirent aucun effet. Pendant l'hiver dernier, ces humeurs se changèrent en ulcères qui se portèrent à la gorge, et le mal fit en peu de tems de tels progrès que je pouvais à peine prendre assez d'aliments pour vivre. Je restai quelques jours dans cette situation menacé de mourir d'inanition, lorsque je m'avisai de recourir à la panacée indienne que je pris suivant le mode prescrit. Ma guérison marcha si rapidement qu'en quatre semaines après j'étais parfaitement guéri.

Signé ANDREW COZIER, King street.

Vendu en gros et en détail à New York, par A. B. et D. Sands, droguistes nos. 70 et 100 rue Fulton, et à la Nouvelle-Orléans chez Sickles & Co. 40 rue du Canal. Prix... $2 16 fev

A LOUER présentement. Le grand magasin à trois étages, situé rue Bienville, entre Royale et Bourbon. S'adresser à R. BRUGIER, 29 avril 9 rue St.-Louis

MANDEVILLE.

A LOUER présentement une maison agréablement située et convenable à une grande famille, elle se compose de plusieurs appartements, cour et jardin. Cette maison se trouve tout près du lac Pontchartrain—Pour plus amples informations, s'adresser à Mr. R. Petit rue St-Philippe entre les rues Tremé et Marais ou sur les lieux à Mr. COQUILLON. 2 avril

HOTEL BROADWAY—CINCINNATI.

LE vaste établissement bien connu, situé près du débarcadère des bateaux à vapeur et du bureau général des voitures, ayant été récemment repeint, tapissé et amélioré dans le genre le plus élégant, est actuellement dans un état à recevoir convenablement les visiteurs. La chambre de lecture est pourvue de tous les principaux journaux de l'Union. Les salles de bains sont proprement arrangées. Les écuries sont vastes et bien dirigées. Le soussigné, reconnaissant de l'encouragement qu'il a précédemment reçu, assure qu'il n'épargnera aucuns soins pour rendre cet établissement digne de l'encouragement des voyageurs.

20 av—20 3 ps. JOSEPH H. CROMWELL.

A LOUER—Le magasin No. 79, rue des Magasins, entre celles Poydras et Natchez; livrable de suite. S'adresser à F. DE LIZARDI & Co. 24 av

MAISONS A LOUER—A louer présentement, deux maisons en briques à trois étages, situées rue Condé entre celle de l'Hôpital et Quartier, occupées précédemment par M. L. D. Peire et M. L. Lebeau. Loyer modéré et possession immédiate. S'adresser à F. DE LIZARDI & Co. 20 avril 52, rue Bienville

A LOUER PRESENTEMENT—La maison No. 10 rue des Grands Hommes. S'adresser à R. BRUGIER, 9 avril 9 rue St-Louis.

A LOUER PRESENTEMENT. UNE maison étage située rue du Maine entre Royale et Bourbon. S'adresser à R. BRUGIER, 29 avril. 9, rue St. Louis.

A LOUER une maison à quatre appartements avec galerie et cabinets devant et derrière, une grande cour, écurie et remise, rue du Canal, entre Tremé et Marais, s'adresser à B. & A. SOULIE, 21 av rue Bienville, no. 65, au premier.

MAGASIN rue de la Nouvelle Levée, à louer.—Le soussigné transfèrera son bail du magasin no. 6 de la Nouvelle Levée, entre les rues de la Commune et Gravier, faisant également face à la rue Tchoupitoulas, no. 12 14 av P. A. GIRAUD.

A LOUER—Deux maisons à trois étages, situées dans la rue Condé, entre les rues Hôpital et Quartier. Possession en sera donnée immédiatement. S'adresser à F. DE LIZARDI & Co. 7 av

A LOUER—Plusieurs appartements, rue Condé entre St. Philippe et Ursulines, No. 87. 7 janv—

A LOUER—La partie supérieure d'une maison de résidence, sise dans la rue Royale no. 164. S'adresser sur les lieux ou rue de la Commune no. 29. 23 mars

AUX DAMES LOUISIANAISES, Rue de Chartres No. 33, encoignure Douane.

MME. JONC, a l'honneur de prévenir les Dames de la ville et le public en général, qu'elle vient de recevoir par les derniers arrivages de France, un grand assortiment de chapeaux, capotes pour Dames et enfans, des jolis bolivards en batiste, mousseline satinée pour robes, jaconas, chales filet, broderies, rubans, lingerie, et un grand choix de modes du printemps, laine allemande, à tapisserie, soie floche, canvas, dessins échantillonnes et tout ce qui concerne la broderie le tout à des prix très modérés. 24 mars

AVIS—Théodore, Coiffeur, rue de Chartres, no. 150, vis à vis l'Hôtel d'Orléans, a l'honneur d'offrir aux amateurs de nouveauté, une variété complette d'articles de printemps, tels que, cravattes, porte cols, gants fil d'Ecosse, foulards blancs, bretelles blanches, chaussettes en fil écru, &c. &c. aussi un grand assortiment de perruques pour hommes et pour dames, toupets, bandeaux lisses et frisés, nouvelles boucles pour la saison; ainsi que de jolies nattes. Le tout fraîchement et légèrement confectionnés d'après les dernières modes de Paris.

On trouvera constamment dans son magasin, de bonnes parfumeries fines, des brosses en tout genre, peignes d'écailles et autres, nécessaires riches, rasoirs garantis bons, ciseaux de toilette, tout ce qui concerne la tabletterie en général. Un vestiaire, (bien tenu.) pour la coupe des cheveux et la barbe, ainsi qu'un nouveau salon pour la coiffure des dames.

Un jeune homme coiffeur et barbier trouverait aujourd'hui même de l'emploi chez le susdit. 14 av.

I. ROSSI, PHARMACIEN ET DROGUISTE, Ville de Lafayette, Rue de la Levée près du Ferry,

A reçu une nouvelle addition de drogues et médecines chimiques et à vendre à des prix modérés. Tamarin, casse, crême de Tartre, manne, séné, huile de palma christy, sel d'epsom, camphre, huile d'amandes douces, sel de nitre, éther, eau de fleurs d'orange, gomme arabique, pois et papier à cautères, bandages, seringues, chlorure de Sodium, de Labarraque, Antiglaireux, Le Roy purgatif et vomitif, sirop antiphlogistique, orge, chamomille, pâte pectorale, capsules gélatineuses, sulfate de quinquine, eau de rose, têtes de pavots, pilules de santé &c. Avec un assortiment des préparations chimiques de Pelletier. 6 avril

BRIQUES à feu, anglaises—De première qualité, à vendre par W. E. & R. MURPHY, 15 mars 132, Vieux Bassin et 137, Remparts

CHAUX, Briques, Sables, Bois de chauffage, &c.—Constamment en vente, par le soussigné, au Bassin Carondelet. 2 oct CHS. GUESNARD.

CHARBON de Cannel et de Liverpool, à vendre en quantités au gré des acheteurs, par W. E. & R. MURPHY, 27 nov 132, Vieux Bassin et 137, Remparts.

A VENDRE—MON HABITATION au Bayou Bœuf, dans la paroisse St. Landry, à trois milles au dessous de la ligne des Avoyelles, contenant 1300 arpens dont 240 sont défrichés, et le reste couvert de gros roseaux. Cette terre est bien située, est à l'abri des inondations et est d'une fertilité peu commune. On pense que chaque arpent peut être cultivé. Les édifices qui s'y trouvent sont inférieurs à l'exception du moulin à coton, qui est neuf, fortement entouré et fait avec de bons matériaux. Désirant retourner au Nord, je vendrai cette habitation à bas prix et à des termes raisonnables. Pour plus amples informations, s'adresser à MM. Adams & Wiehl à la Nouvelle Orléans, ou au soussigné aux Opelousas. 13 avril—26 T. A. COOKE.

SANGSUES.—Quelques containes de sangsues de première qualité, à vendre par I. ROSSI, 6 avril Ville de Lafayette.

QUARTIERS GENERAUX. LEGION DE LA LOUISIANE. Nouvelle-Orléans, le 20 avril 1841.

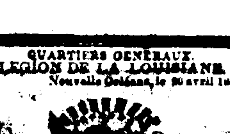

Ordre No. 8.

CONFORMEMENT à la loi, la Légion de la Louisiane prendra les armes le Dimanche, 9 du mois prochain, et se réunira sur la place d'armes à 7 heures précises du matin, en grande tenue d'été, pour une revue d'inspection.

La compagnie des Bienville Rangers, se rendra sur la place à 6 heures et demie précises, pour former la grille et en garder les portes.

Les capitaines de compagnie remettront à l'inspecteur de brigade et lieutenant colonel Buisson, un contrôle exact de chaque compagnie présente à la revue.

Les chefs des différents corps, sont chargés en ce qui les concerne, de l'exécution du présent ordre.

Par ordre du Brigadier-Général, S. S. Relf, commandant la Légion de la Louisiane.

21 av J. A. BEARD, aide-de-camp.

BATAILLON D'ARTILLERIE.

LE Bataillon d'Artillerie prendra les armes dimanche prochain 9 mai, à huit heures précises du matin, pour une revue d'inspection générale. Equipement complet, tenue d'été. Rendez-vous à l'arsenal.

Les membres du bataillon sont requis de se conformer à la section 10 de l'article 9 des règlemens qui se trouvent chez M. Mauberret, (rue Royale No. 289,) qui est chargé d'en délivrer une copie à tous ceux qui font ou qui voudraient faire partie du Bataillon.

L'attention des canonniers est également appelée à la section 3 de l'article 8 desdits règlemens.

Il y aura exercice à l'arsenal tous les mercredis et vendredis de 4 à 6 heures du soir et tous les dimanches de 10 heures à midi. Tous les canonniers qui veulent s'instruire sont invités à assister à ces exercices.

Par ordre du major, AD. SCHREIBER, 26 avril Adjudant major

ASSURANCES SUR LA VIE.

COMPAGNIE D'ASSURANCE DE L'OCEAN.

LE manque d'une institution d'Assurances sur la vie, et les primes extravagantes que demandent les compagnies d'Europe et du Nord pour assurer la vie d'individus résidant à la Louisiane, ont déterminé la direction de cette compagnie à mettre en opération la clause de sa charte qui l'autorise à contracter des assurances sur la vie, à des prix qui pourront mettre à même chaque personne, jouissant d'un revenu annuel ordinaire, d'assurer à ceux qui dépendent d'elle une ressource en cas de mort.

L'échelle des primes adoptées par la compagnie est aussi conforme qu'il a été possible de le faire à celle des Compagnies de Londres, qui font des assurances sur la vie dans toute l'Angleterre. Il n'y est fait aucune augmentation pour la différence des climats.

D'après cette échelle, une prime annuelle de vingt piastres, payée par une personne de 25 ans, assure le paiement de mille piastres à son ayant cause en cas de mort dans l'année. Une prime annuelle de cent piastres assure une somme de cinq mille piastres, et ainsi de suite en proportion pour une somme plus forte.

La compagnie signera des polices pour une période d'une à sept années, dont la prime sera payable par trimestre, par semestre, ou même par année.

Des renseignemens plus étendus seront fournis au bureau de la Compagnie, No. 45, rue du Canal, à l'encoignure de la rue Gravier.

Par ordre de la Direction. 1 m 15—2? CH. BRIGGS, secrétaire.

MAISONS A LOUER.

UNE Maison située rue Hôpital, entre Bourgogne et Rempart. Une ditto, chemin du Bayou, après les Remparts. Une ditto, rue d'Espagne, entre Moreau et Casacalvo. Une ditto, à étages, rue Moreau entre Port et St. Ferdinand. Une ditto, rue Claiborne entre Ste. Anne et Dumaine. Pour les conditions qui seront avantageuses, s'adresser rue de Chartres No. 1?2. CORDEVIOLLE & LACROIX.

BANQUE DU COMMERCE DE LA NLLE-ORLEANS Nouvelle-Orléans, le 25 mars 1841.

CETTE Banque tire sur Philadelphie, Baltimore, Louisville, Cincinnati et St. Louis. 25 mars GEO. O. HALL, caissier.

ASSOCIATION CONSOLIDEE. Nlle. Orléans, 29 mars 1841.

CETTE Banque tire sur Paris, Londres et New York. 29 mars C. MILTENBERGER, caissier.

LE Dr. ACHILLE LION, chirurgien dentiste, de la faculté de Paris, a l'honneur d'informer ses amis et le public en général qu'il n'a qu'un seul office en ville, rue Royale 106, entre St. Louis et Conti, en face la Banque de l'Etat, où il continue toujours de placer des dents artificielles sans ligatures ni crochets et qu'il garantit pendant dix années.

L'avantage des procédés de M. Achille Lion, est de ne pas altérer les dents voisines de celles artificielles ce qui a toujours lieu par les moyens connus et employés jusqu'à ce jour.

Consultations et opérations pour toutes les maladies de la bouche. 20 fev.

PORC et fil d'emballage—300 barils porc mess, 500 pièces toile d'emballage, 500 rouleaux de cordes, à vendre par 22 mars MAUNSEL WHITE & Co.

INSTRUMENS DE MUSIQUE, A PRIX COUTANT, POUR CAUSE DE DEPART.

T. E. BENOIT, encoignure Chartres et Jefferson, offre à vendre, d'ici à la fin d'avril: Un assortiment complet d'instrumens de musique, consistant en violons, guitares, flûtes, flageolets, clarinettes de 6 à 13 clefs, hautbois, bassons, serpents, trombones, ophicleïdes, buccins, cors, cornets à pistons, trompettes, cimbales, tambours, accordéons, orgues d'église et orgues à cylindres, serinettes, fournitures pour tous ces instrumens et autres articles, qu'il serait trop long d'énumérer ici.

Ces instrumens seront vendus, en détail ou en bloc, à prix coûtant. 11 mars

GEO. W. SMITH, CHIRURGIEN-DENTISTE, DE PHILADELPHIE.

ETANT de retour du Nord est logé à l'encoignure des rues Carondelet et Hevaia, où il sera honoré de donner ses soins aux personnes qui lui réclameront les soins de son art. *Références à la Nouvelle-Orléans.*

Jacob Wilcox,	Dr. Barnes,
Cuthbert Bullitt,	Dr. E. J. Coxe,
T. Allen, Clark & Co,	Henry L. Bennet,
Henry Lockett,	E. Hyde,
Dr. Luzenberg,	Coxe & Macpherson,
Dr. Duncan,	John P. Nisbet.

14 dec

ASPHALTE.

B. COCHET a l'honneur de prévenir Messrs. les propriétaires et entrepreneurs de bâtimens, qu'il a réduit de 50 cents le prix de son dallage en asphalte pour magasins, cuisines, écuries, remises et banquettes.

Ainsi la yarde est fixée à $1 50 au lieu de $2 qui était leur ancien prix, et qui est encore le prix actuel de ses confrères. Terrasses couvertes en asphalte à $1 la yarde, idem à la brosse, garanties pour un an, 20 cents la yarde. Bon office No. 6, Passage de la Bourse. 10 nov

RAWDON WRIGHT, HATCH & EDSON Graveurs de Planches de Billets de Banque. A la Nouvelle Orléans.

PLANCHES DE BILLETS DE BANQUE, Bons d'Emprunts, Lettres de Change, Certificats de Dépôts et d'Actions, Chèques, Sceaux, &c., gravés avec promptitude, dans le même genre qu'ils les laissent dans leur atelier à New York, et aux prix accoutumés.

Ils ont constamment en main, du papier de billets de banque, qui sont supérieurs.

Leur atelier est à l'encoignure des rues Royale et du Canal. 6 jan

LE soussigné vient de recevoir par le navire Garonne, du Havre, des levites et vestes de mérinos noir, et par les derniers arrivages, un assortiment complet de coutils de couleur pour pantalons, mérinos noir, et couleurs, et des batistes couleur pour vestes, paletots et levittes qu'il offre de faire dans le genre parisien, à son nouvel établissement rue de Chartres, no. 58, à côté de MM. A. Paysa & co LOUIS A. BARBARIN. 27 mars

CONSTAMMENT en mains et à vendre, un assortiment de cigares supérieurs de la Havane, de tabac en balles, capes de la vuelta de Abajo, reçus par le brick Louisa. S'adresser rue St. Louis, No. 61, en face de la Bourse St. Louis. H. SCHOPFER. 17 mars—

VIN, HUILE D'OLIVE, VINAIGRE. 60 barriques vieux vin Medoc, Pauillac, St. Julien, 30 demi do do do, 20 demi do excellent Sauterne, 250 caisses vin blanc Barsac, Sauterne &c. 200 dito vin rouge Haut Brion, Pape Clement. 45 Paniers huile d'olive. 100 tierçons vinaigre de Bordeaux, à vendre en gros et en détail par S. LATAPIE, 30 mars No. 69, Levée.

SEL—1500 sacs sel de Liverpool en débarquement et à vendre en lots au gré des acheteurs. S'adresser à ALEXANDER PARK, 16 avril 91, rue de la Commune

CAFE DE LA HAVANE—800 sacs en magasin et à vendre par ABRAHAM TRIER, 16 avril 34, rue Gravier

TOILE CRETONNE—12 pièces pour draps de lit, à vendre par FRED. BONIS, 15 mars 170 rue Royale entre les rues St-Pierre et Toulouse.

VOR. ROUMAGE—Offre à vendre en débarquement du navire Highlander, de Bordeaux: 25 demi-pipes eau-de-vie de Cognac, par champagne 1810 et 1815, de la marque renommée de Lecocq. 1050 caisses vin rouge St. Julien, capsules coloriées, et très belles étiquettes, nouveau modèle, 40 caisses de 12 à 24 paulians prunes 1er, choix 6 avril

ENTREPOT de Marbre d'Italien, No. 2, rue Royale, mai son Musson. Le soussigné appelle l'attention du public de la Nelle. Orléans et particulièrement celle des architectes, sur son entrepôt de beaux marbres d'Italie pour cheminées, grates de Russie, ornemens en albâtre, tables rondes en marbre, et autres différens articles d'Italie, qu'il vend à des prix fort réduits. Le soussigné recevra pareillement toute espèce d'ordres pour toutes marchandises importées de New York ou d'Italie et plus particulièrement ceux pour ouvrages de cheminées de marbre, statues &c. N. B.—Il répare aussi les ornemens en albâtre, à son établissement.

Les conditions, d'après les ordres, sont 6, 12 et 18 mois de crédit. 11 janv J. FILIPPINI.

LE soussigné annonce au public qu'il vient de recevoir par les derniers arrivages du Nord, les articles suivans qu'il offre à bon marché pour du comptant:

Mousseline et jaconat, nouveaux dessins; Schals brodés et unis en véritable filet 6-4 et 7-4; Pointes et gants en filet; Dentelle et entre-deux en fil; Bas de soie, de coton, de fil d'Ecosse; Bas coton blanc pour filet en nos. 1 à 6; Chaussons écrus anglais, cravattes, mérinos pour redingottes; Gambroon façonné, coutil blanc et gris; Perkale blanche anglaise et Suisse; Bazin à meuble et à petites raies; Mousseline Suisse, unie, à raies et à carreaux; Toile à drap dite d'Irlande, dito de Paris et Platilles; Lasting, étamine, et alepine. Ouvre à œil de perdrix de Russie; Véritables Madras puces et en couleur; Coutil et ginga pour matelas; Gingham, bonteint, cotonnade, et York doubles; Indienne américaine et anglaise en couleur; Ditto bleue et blanc, de demi deuil; Coton blanc et écru 3-4, 4-4, 5-4 et 6-4; Soie à coudre, fil Alexandre, cordonnet; Boutons, agrafes, épingles.

16 av—15 D. B. MACARTY, no. 238, rue Bourbon.

LOUIS MUH

INFORME ses amis et le public, qu'il vient de recevoir par le navire Lafayette du Havre, un assortiment de montres de montres superfines et ordinaires.

Montres pour Messieurs, échappement à ancre et à cylindre.

Montres pour Dames dans un goût nouveau et superbe. Montres en argent, Lépines et à Verges pour hommes et enfants, ensemble avec un assortiment en magasin de montres anglaises et françaises, formant un des plus beaux assortiments en ville, qu'il offre en vente en gros et en détail à des prix très modérés pour du comptant, ou de bonnes acceptances, au no. 81, rue de Chartres.

A VENDRE par le soussigné, pour clore des consignations: 100 barriques vin rouge Montferrand, St. Estèphe et Pauillac; 45 bar la vinaigre blanc; 31 demi barriques vin rouge; 15 demi pipes et 30 quarts eau de vie Cognac; 1000 caisses vin St. Julien, Lafite, Gruau Larose, Haut Brion; 4 caisses ceps à l'huile. 21 av CHS. DUFOUR.

A VENDRE par le soussigné au débarquement du navire ELEONOR venant de Bordeaux. 1000 caisses de vin rouge. 24 av CH. S. DUFOUR.

TOILE, Saumons &c. &c., platilles 3/4; Britannias de toile 7/8 et 4/4; toile à chemises 4/4; 100 tonneaux barres de fer d'Ecosse à vendre par WM. G. HEWES & Co. 24 av rue Natchez.

210 ROULEAUX de cordes du Kentucky, à vendre par LAUVE BROTHERS, 16 avril 26, Vieille Levée.

SEUL dépôt à la Nouvelle Orléans du sirop concentré de salsepareille, préparé par J. B. A. Mancil Jr., pharmacien à Bordeaux.—Les soussignés viennent de recevoir et offrent à vendre ce précieux médicament qui a été reconnu supérieur à tous ceux préparés jusqu'à ce jour pour combattre les maladies émanant d'un vice quelconque dans le sang. 2 av LOREILHE & VALETON, Enc. Royale et Douane.

CHANGE—Traites sur l'Angleterre, à vendre par ROBINSON & Co.

TABAC Espagnol pour tripes et capes, à vendre par 30 avril KOHN DARON & Co.

GRAISSE—114 barils et 180 barillets, à vendre par CHAS. DOANE, 69, rue Poydras.

BEURRE—40 barillets beurre de Goshen, à vendre par 30 av CHAS. DOANE, 69, rue Poydras.

TABAC—60 caisses tabac manufacturé, à vendre par 30 av CHAS. DOANE, 69, rue Poydras.

CIDRE de Champagne—150 caisses à vendre par 30 av CHAS. DOANE, 69, rue Poydras.

LETTRES de change sur New York, à vendre par 27 avril W. G. HEWES & Co.

PLATILLES et Britannias communes, à vendre par 9 av WM. PREHN, 56, Douane.

FARINE—150 barils actuellement en déchargement et à vendre par CHS. DOANE. 29 av

LANGUES de BŒUF—5 demi barils, à vendre par 29 av CHS. DOANE.

HUILE de Palmachristi—7 barils reçus et à vendre par 29 av CHS. DOANE.

HUILE—50 barils huile de baleine blanchie, en magasin et à vendre par WM. C. TOMPKINS & Co. 1 mai 59, rue Gravier

CIDRE—100 barils à vendre par WM. C. TOMPKINS & Co. 1 mai 59, rue Gravier

GRAISSE—300 barillets graisse en feuilles, de choix, à vendre par WM. C. TOMPKINS & Co. 1 mai 59, rue Gravier

FARINE—2500 barils farine superfine des chalands en bon état pour l'expédition à vendre par 29 avril J. VAIRIN & Co.

LARD—150 boucauts jambons, plats-côtes, épaules, à vendre par J. VAIRIN & Co. 29 avril

JAMBONS ENVELOPPES—20 boucauts et 50 tierçons à vendre par J. VAIRIN & Co., 29 avril

GRAISSE—2000 barillets et 60 barils graisse en feuilles à vendre par J. VAIRIN & Co., 29 avril

PORC—500 barils mess M. O. P. O. et à vendre par 29 avril J. VAIRIN & Co.

THE poudre à canon et impérial à vendre par 29 av WIGGIN & DAVENPORT, 25 Gravier.

LAINE—Un petit lot à vendre par P. A. GIRAUD, 29 avril 12, rue Tchoupitoulas

JAMBONS plats côtes et épaules à vendre par 29 av WIGGIN & DAVENPORT, 25 Gravier.

TETES de cochon et épaules—50 barils à vendre par 29 av WIGGIN & DAVENPORT, 25 Gravier.

CIDRE DE CHAMPAGNE—200 caisses à vendre par 29 av CHS. DOANE, 69 rue Poydras.

THE—50 1/2 boîtes et 200 caisses à vendre par 29 av CHS. DOANE, 69, rue Poydras.

PORC—400 barils porc mess et prime, à vendre par 29 avril MAUNSEL WHITE & Co.

CORDES—300 rouleaux cordes à vendre par 23 avril MAUNSEL WHITE & Co

TOILE du Kentucky—300 pièces à vendre par 23 avril MAUNSEL WHITE & Co.

BRODEQUINS—20 caisses brodequins assortis, de toutes numéros à vendre par L. A. LEVY Jr., 29 av 30, rue de la Douane.

CHEMISES—300 douzaines de chemises de coton avec le col et le devant en toile—100 do. extra-fines—7 do. de toile reçues directement des manufacturiers et à vendre par L. A. LEVY Jr., 29 av 30, rue de la Douane.

COTONNADES—3 caisses, 3/4 très fortes, par le Yazoo à vendre par L. A. LEVY Jr. 29 av 30, rue de la Douane.

MOUCHOIRS de Pangee—150 pièces imprimées, par le Yazoo, à vendre par L. A. LEVY Jr. 29 av 30, rue de la Douane.

TOILE à Chemises blanche—10 caisses 4/4 à vendre par L. A. LEVY Jr., 29 av 30, rue de la Douane.

HUILE D'OLIVE—237 paniers huile d'olive surfine, grand modèle, en débarquement et à vendre par A. DURAND, 23, rue Bienville.

VIN—50 barriques vin de Bordeaux, en débarquement et à vendre par A. DURAND, 30 av 23, rue Bienville.

CIGARES—100 mille cigares Regalias, Canones, Trabucos, petits cigares, à vendre par A. DURAND, 30 av 23, rue Bienville.

GRAISSE—300 barils graisse en débarquement du steamer Columbus, et à vendre par CLYMER, BRITTON & SWIFT, 31 avril 48 rue Tchoupitoulas

BEURRE—40 barillets beurre de l'Ouest en magasin et à vendre par CLYMER, BRITTON & SWIFT 30 avril 48, rue Tchoupitoulas.

FARINE—1500 barils en bon état, en débarquement et à vendre par J. VAIRIN & co. 30 avril.

GRAISSE—1000 barillets graisse, à vendre par ADAMS HARTWELL & Co, 30 avril 36 rue Poydras.

PORC—350 barils de Rump, chine et M. O. à vendre par ADAMS HARTWELL & Co. 30 avril 36 rue Poydras

BACON—150 boucauts de jambons, plats côtes et épaules, à vendre par ADAMS, HARTWELL & Co. 30 avril 36, rue Poydras

JAMBONS—Quelques barils jambons de Kennedy, arrangés pour l'usage des familles, à vendre par ADAMS, HARTWELL & Co. 30 avril 36 rue Poydras

VIN de Champagne de la marque de Lambert et Co. 1re qualité, à vendre par BLANCHARD, FIMER & Co. 29 avril 26 rue Bienville

DEMI et Quart de pipes de pipes de Cognac, qualité supérieure, de la marque de Bellevoisin aîné & Co. en débarquement et à vendre par BLANCHARD, FIMER & Co. 30 avril 26 rue Bienville

SUCRE de trois assortis de [illegible] à vendre par BLANCHARD, FIMER & Co. 20 av 26 rue Bienville.

LETTRES de Change sur Philadelphie, en sommes à la convenance des acheteurs à quatre et 60 jours, à vendre par JAMES C. BENEDICT, 8 avril 16, rue de la Douane.

GRAISSE—40 tierçons graisse supérieure pour l'usage de familles, à vendre par MAUNSEL WHITE & Co 22 avril

3 CAISSES cotonnades de l'Ouest à vendre par MAUNSEL WHITE & Co. 29 avril

SUCRE de Boston raffiné—100 boîtes sucre en pain—10 do en poudre—40 do caisses à vendre par N. A. NORCROSS & Co. 29 avril 46, rue Gravier

SAUMONS—100 colis à vendre par H. A. NORCROSS & Co. 29 avril

TOILES—200 paquets en débarquement du navire Sidney, du No 12 à 20 à vendre par PRIESTLEY & BEIN, 29 avril 19, Nouvelle Levée

CAFE et sucre—100 sacs café vert prime de la Havane—60 caisses sucre blanc de la Havane en magasin et à vendre par CUCULLU, LAPEYRE & Co. 29 avril 28, Vieille Levée

TOILE D'EMBALLAGE et cordes du Kentucky, de qualité supérieure, à vendre par WILLIAM G HEWES & Co 29 avril rue Natchez

BOTTES, souliers et brodequins—1000 caisses composant un assortiment général pour le commerce de la ville et de la campagne, à vendre à des conditions libérales par A. F. DUNBAR & Co. 29 avril 15, rue de la Douane

A VENDRE par les soussignés en débarquement du navire Chateaubriand de Bordeaux: 50 caisses absynthe Suisse 1re qualité, 25 do Kirchwasser de la Forêt noire, 1 do contenant 24 ch peaux de la dernière mode. 1 do contenant 50 cann es de chaux. 29 av LOREILHE & VALETON, 9 Toulouse

TRAITES SUR NEW YORK à courte vue et à 60 jours, à vendre par BLANCHARD, FIMER & Co. 27 av 26 rue Bienville.

TRAITES SUR PARIS, à vendre par BLANCHARD, FIMER & Co. 2 avril—6f 26 rue Bienville.

SARDINES à l'huile, en débarquement du navire Chateaubriand, venant de Bordeaux—10 caisses en 1/4, 1/2, 4, et grandes boîtes, à vendre par FRED. BONIS, 28 av 168, rue Royale, entre St. Pierre et Toulouse

JACONATS Français, reçu par le Caledonia Brander—2 caisses nouveaux dessins, à vendre par FRED. BONIS, 28 av 168, rue Royale, entre St. Pierre et Toulouse.

CHAPEAUX de paille d'Italie—1 caisse notre pour Dames, à vendre par FRED. BONIS, 28 av 168, rue Royale, entre St. Pierre et Toulouse.

CHEMISES Françaises—100 douz. ne chemises en couleur 100 do blanche. A vendre par FRED. BONIS, 28 av 168, rue Royale, entre St. Pierre et Toulouse

BOIS DE CAMPECHE—Onze tonneaux à vendre par F. TIO, 27 avril 53, rue Ste-Anne

JUS de groseilles framboise—20 caisses à vendre par VALETON & Co. 20 avril Encoignure Royale et Douane

ESPECES—Cinq mille piastres en espèces à vendre par PETERS & MILLARD, 29 avril. 34, Vieille Levée.

AIGUILLES DITES IMPERIALES—Les soussignés ont constamment en mains un assortiment de cet article—Il n'y a de véritables de ces aiguilles, que celles qui sont marquées Hyde & Goodrich, qu'ils offrent à vendre en gros et en détail. HYDE & GOODRICH, 29 avril 14, rue de Chartres.

VERMICELLE en petits paniers de 10 à 12 liv. macaroni d'Italie en caisses et demi-caisses, à vendre par VALETON & Co. 20 avril encoignure Royale et Douane

LA BANQUE DES CITOYENS tire sur New York. J. B. PEREAULT, 29 avril Caissier.

VINS—18 quarts de pipes vin de Madère 4 1re do do do, en débarquement du navire Francfort, 25 barils vin de Malaga sec et doux; 20 do de Porto, en magasin et à vendre par 29 av CUCULLU LAPEYRE & Co. 28 V. Levée.

AMANDES—25 barils amandes sans coques, en magasin et à vendre par 29 av CUCULLU, LAPEYRE & Co, 28 V. Levée.

CITRONS—600 caisses citrons, en très bon état, en magasin et à vendre par 29 av CUCULLU, LAPEYRE & Co, 28 V. Levée.

A VENDRE par les soussignés—10 tonneaux cuir à harnais fin; 8 do à semelles, reçus des Opelousas et provenant d'une des meilleures tanneries de l'endroit. 29 av BOUTIN, GALLY & Co, 79 Toulouse.

CAFE de la Havane prime, vert, à vendre par BLASCO & SIMIDEL, 29 av 26, rue de la Commune.

SUCRE de la Havane—Blanc et brun à vendre par BLASCO & SIMIDEL, 29 av 26, Commune.

CIGARES de la Havane—Regalias, Canones, Imperiales, et de marques de choix, à vendre par BLASCO & SIMIDEL, 29 av 26, Commune.

ESPECES—Piastres mexicaines, à vendre par BLASCO & SIMIDEL, 29 av 26, Commune.

HUILE de Lin—20 barriques par le St. Charles, de Londres, à vendre par WM. PREHN, 29 av 56, Douane.

TOILE D'EMBALLAGE de Dundee—de 40 et 44 pouces de large, à vendre en lots au gré des acheteurs, par WM. PREHN, 29 av 56, rue de la Douane.

MOUCHOIRS de soie de 34 et 35 pouces, en toile 7/4 et 7/8 et de batiste, à vendre par WM. PREHN, 56, Douane, 29 av

TOILE d'Irlande 4/4 en pièces et demi pièces de différentes qualités, à vendre par WM. PREHN, 29 avril 56, Douane.

COUTILS et Hollande écrues. Quelques extra fins, à vendre par WM. PREHN, 29 av 56, Douane.

TRAITES sur New York à 60 jours de vue, à vendre par HUGO C. GILDEMEESTER. 28 avril

TRAITES sur Londres à vendre par HUGO C. GILDEMEESTER. 28 avril

CHAPEAUX DE PAILLE—15 douzaines chapeaux de paille à vendre par LOISON & SILVESTRE, 28 av 73, rue Royale.

MERINOS—10 pièces Mérinos double chaîne, à vendre par LOISON & SILVESTRE, 28 av 73, rue Royale.

BOMBAZINE—10 pièces Bombazine à vendre par LOISON & SILVESTRE, 28 av 73, rue Royale.

CAFE RIO—reçu directement par le navire Commerce et à vendre par J. ALBERT, 28 avril 26 rue St-Louis.

REÇU par le navire Chateaubriand et à vendre par le soussigné. 15 demi pipes eau de vie 1re et 4me preuve, 26 barils eau de vie blanche, 2 caisses sardines à l'huile. 1 caisse chemises de couleur. J. ALBERT, 29 avril 26 rue St-Louis

TOILE à voile de Russie et de coton, en débarquement et en magasin, d'importation antérieure, formant l'assortiment le plus complet, en numéros et qualités, à vendre par J. ALBERT, 29 avril 26 rue St-Louis.

CONSEIL DE LA MUNICIPALITE No. UN. VILLE DE LA NOUVELLE ORLEANS

Séance du lundi 19 avril 1841.

ORDONNANCE supplémentaire aux ordonnances concernant les chiens errans.

Le conseil de la municipalité No. 1 de la ville de la Nouvelle Orléans ordonne ce qui suit:

Article 1. L'article [illegible] de ce conseil, concernant les chiens, approuvé le 22 juin 1832 est et demeure remise en pleine force et vigueur. L'article 2 de la dite ordonnance est et demeure amendée de manière à insérer les mots: "dans la première quinzaine de mai" au lieu et place des mots "dans la première quinzaine de juillet." (Vide digeste 1836, P 81)

Art. 2. Le quatrième article de la dite ordonnance est et demeure amendé de manière à insérer les mots "mois de juin" au lieu et place des mots "mois d'août."

Art. 3. L'ordonnance approuvée le 9 juin 1832 est et demeure remise en vigueur et devra faire partie de l'ordonnance du 22 juin précitée.

Art. 4. Le lundi de chaque semaine le contracteur fera son rapport au maire sur le nombre des chiens détruits par lui ou ses agens, lequel rapport devra être certifié par l'un des commissaires ou par le capitaine de la garde, et recevra pour chaque chien détruit, une piastre, laquelle lui sera payée par le trésorier de la police sur le mandat du maire.

Art. 5. L'ordonnance amendée ainsi qu'il est dit ci-dessus devra être publiée dans le Courrier et dans l'Abeille pendant dix jours.

Signé PAUL BERTUS, Recorder.

Approuvé le 24 avril 1841.

Signé WM. FRERET, maire.

Pour copie conforme. S. W. WATTERS, Secrétaire

ORDONNANCE pour réduire, dans la ville de la Nouvelle Orléans et ses Faubourgs incorporés, le nombre des chiens, imposer une taxe sur tous les animaux de cette espèce dans les dites limites, et affermer le produit de la dite taxe.

Le conseil de ville a ordonné ce qui suit:

Art. 1er. Une taxe annuelle est par le présent imposée sur tous les animaux de l'espèce canine existant dans la ville et ses faubourgs incorporés, à raison de deux piastres par tête, payable par les propriétaires ou possesseurs entre les mains et à la première réquisition du fermier auquel la dite taxe sera affermée comme il est dit ci-après.

Art. 2. La dite taxe devra être affermée chaque année dans la première quinzaine de juillet, au plus offrant et dernier enchérisseur, au bureau du maire, pour le terme de douze mois, après dix jours d'insertion dans la gazette officielle, d'un avis annonçant la dite adjudication, et la personne qui se sera rendue adjudicataire, sera tenue de remettre au maire, dans les vingt quatre heures, son billet à six mois de date, endossé à la satisfaction du maire, pour le montant auquel la dite ferme lui aura été adjugée, et fournir en outre un cautionnement bon et suffisant de la somme de mille piastres, pour sûreté de son contrat.

Art. 3. Il sera du devoir de l'adjudicataire, aussitôt après la signature de son contrat et la remise du billet ci-dessus mentionné, de procéder par lui même ou par ses préposés à faire un recensement exact de tous les animaux de l'espèce canine qui se trouvent dans les limites susdésignées, en y distinguant le nom de chaque propriétaire ou possesseur des dits animaux, et toute personne qui refusera de déclarer au dit adjudicataire ou à ses préposés le nombre de ces dits animaux qu'elle a en sa possession, ou qui fera une fausse déclaration, encourra une amende de cinq piastres par chaque contravention, dont le recouvrement pourra être fait de suite par voie judiciaire, moitié au profit de l'adjudicataire, et moitié au profit de la caisse de la ville.

Art. 4. Avant le premier d'août prochain, tout propriétaire ou possesseur d'animaux de la dite espèce, devra se procurer pour chacun d'eux un collier en cuivre ou autre metal, sur lequel sera gravé le nom du dit propriétaire ou possesseur et sa demeure, et tout animal de la dite espèce qui sera rencontré sans collier de cette sorte, dans les rues et autres lieux publics, après la dite époque du 1er août prochain, sera enlevé et détruit à la diligence de l'adjudicataire et de ses préposés, sans préjudice du droit du dit adjudicataire de se faire payer la taxe sur les dits animaux, dans le cas où elle n'aurait pas été acquittée.

Art. 5. Défenses expresses sont faites à tous esclaves d'avoir en propriété ou en leur possession aucun animal de la dite espèce, et dans le cas de contravention au présent, la taxe sur les animaux qu'ils auront sera payée à l'adjudicataire par les maîtres des dits esclaves, et le préposé de la ferme [illegible] de police, et le chef de ces esclaves [illegible] trouvés à la disposition des préposés.

Art. 6. Il sera du devoir de l'adjudicataire de remettre au maire dans la première quinzaine d'avril de chaque année, une copie exacte du recensement qu'il aura fait, pour la dite année, des animaux de la dite espèce existant dans la ville et les faubourgs incorporés, et d'indiquer à la fin du dit recensement le nombre d'animaux qu'il aura fait enlever et détruire en vertu de la présente ordonnance.

Approuvé le 22 juin 1832

ORDONNANCE supplémentaire à l'ordonnance passée le 22 juin 1832 pour imposer une taxe sur les chiens, &c.

Le Conseil de Ville a ordonné ce qui suit:

Art. 1er. Pour toutes et chacune des violations par le fermier, des devoirs qui lui sont imposés par les articles 4, 5 et 6 de l'ordonnance ci-dessus mentionnée, il encourra une amende de cinquante piastres, recouvrable par devant tout juge compétent, moitié au profit du dénonciateur, et moitié au profit de la caisse de la ville.

Art. 2. Les commissaires de police et les officiers de la garde de ville seront chargés de surveiller l'exécution de la présente ordonnance, et de prêter main forte au fermier, toutes les fois qu'ils en seront requis à ce sujet.

Approuvé le 29 juin 1832. 27 av—10

REÇU par le Caledonia Brander, du Havre, un grand assortiment de marchandises de saison. Bretelles en soie, gomme et coton, Mérinos noir, drap d'été 5/4, Alépine noire, Serge soie pour tailleur, Boutons de soie do, Chal Thernaux nous 4, 5 et 6/4, Do. Filet, Carrier do, Bas filoselle, Rubans velour noir et ponceau, Do taffetas noirs pour cravattes, Do à fourrer les robes, Batiste imprimée pour robes, Do couleur [illegible], Cent filets, Mouchoirs batiste, Ouvrages en gaze de nouveauté (angées), Fleurs artificielles, Couronnes (?), Jupes de robes, [illegible], Do à fourrures, Chapeaux paille d'Italie, Soies doublure, [illegible], Eaux de Cologne de fleur d'orange et Farina, de spa[illegible], Fourr. es, tavernes et parfumerie assortie. BENJ. LACOSTE, 103, rue Royale, entre Conti et St. Louis.

Au magasin et à vendre à des prix très modérés. Nouveaux pour robes [dernières nouveautés], velours de coton, broderie et guipe.

SANGSUES. 10,000 sangsues de premier choix, à vendre à tous prix au détail et en gros à la pharmacie de A. A. PEYCHAUD, 31 mars rue Royale, No. 23

FABRIQUE D'EAUX MINERALES GAZEUSES.

LE soussigné a l'honneur d'informer Messieurs les habitants de cette ville et de la campagne, qu'on trouvera constamment dans son établissement, toute sorte d'eaux minérales gazeuses, Vichy, Seltz, Spa, Saratoga, Barège, Soda, Seltz, Fer, Limonade gazeuse, les limonades gazeuses pour groseilles à Perinago, citron, etc. Paur bals et soirées.

Les ordres pour la campagne seront remplis avec soin et ponctualité et aux prix très modérés. 19 av J. METOT, [illegible]

EN débarquement du navire Caledonia et en vente à la pharmacie du soussigné: 200 barils sirop de fleurs d'oranger de Johnson, 200 caisses eau de Cologne de Demarson, 24 barils ? [illegible] de Lefebvre, 200 barils sirop de ? [illegible], 300 ? [illegible], 300 rolls de Giraud and de St. Gervais. A. A. PEYCHAUD, 30 av Royale.

COURS CLASSIQUE ET COMMERCIAL, PENSION, DEMI-PENSION ET EXTERNAT. Encoignure des rues de Chartres et Louisiane.

LE Directeur de ce Cours vient de recevoir de [illegible] à commencer de [illegible] Ier. Mai prochain, [illegible]. Les professeurs de langues anglaise et espagnole et les personnes qui voudraient bien [illegible] à cette maison d'éducation du plein exercice.

Les cours pratiques des langues anglaise et française, de tenue des livres &c. &c. pour les adultes, sont ouverts de sept heures à 10 heures P. M. pour la rétribution de six piastres par mois, payables d'avance.

Pour plus de détails, s'adresser à J. F. BUFFET. 19 av—12

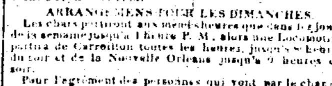

CHEMIN DE FER ENTRE CARROLLTON ET LA NELLE. ORLEANS.

Arrangements pour les jours de la semaine, à partir du 8 mars 1841.

De Carrollton.			De la Nlle. Orléans.		
Char à cheval à	4 h.	A. M.	Char à cheval à	6 h.	A. M.
Locomotive,	6	"	Locomotive,	7	"
"	8	"	"	9	"
"	10	M.	"	11	"
"	12	"	"	1	P. M.
"	2	P. M.	"	3	"
"	4	"	"	5	"
"	6 1/2	"	"	7 1/2	"
Char à cheval	9	"	Char à cheval	9	"

Pour la convenance des habitants de Carrollton, pendant la saison où les théâtres sont ouverts, un char à cheval partira de la ville à 10 heures P. M. et de la Nelle-Orléans à 11 heures P. M.

ARRANGEMENS POUR LES DIMANCHES.

Les chars partiront aux mêmes heures que dans les jours de la semaine jusqu'à 1 heure P. M., alors une Locomotive partira de Carrollton toutes les heures, jusqu'à 8 heures du soir et de la Nouvelle Orléans jusqu'à 9 heures du soir.

Pour l'agrément des personnes qui voudront partir par le char de 8 heures et qui ne désirent pas rester à Carrollton jusqu'à 6 heures, un char partira à 6 heures et demie ainsi une heure pour visiter peut-être le plus beau jardin des Etats Unis.

Les personnes qui partiront par la Locomotive devront se procurer des billets, attendu qu'il est défendu aux collecteurs de recevoir de l'argent au lieu de billets.

CHARS DES RUES JACKSON ET DE LA COURSE.

Ces chars partiront de la rue Jackson à 6 heures A. M. A 7 1/2 heures ils partiront toutes les demi heures jusqu'à 8 heures du soir, moment le char qui doit partir de la rue du Canal à 6 heures, n'en partira qu'à 9.

Les passagers sont instamment priés de ne pas mettre les pieds sur les coussins et de ne pas fumer dans les chars, lorsqu'il y a des dames.

Bureau de la Compagnie du Chemin de Fer de la Nlle. Orléans et Carrollton, 20 Oct. 1840.

1er mars JOHN HAMPSON, Ingénieur en chef.

COMPAGNIE DU CHEMIN A COULISSES DU GOLFE DU MEXIQUE.

Arrangement pour l'hiver:

A PARTIR de Dimanche, 1er Novembre, la locomotive partira tous les jours du dépôt, à la rue des Bons-Enfans, pour aller à l'habitation Ducros, ou plus loin, selon les progrès du chemin aux heures suivantes:

DANS LA SEMAINE.

Départ.		Retour.	
A 7 heures A. M.		A 9 heures A. M.	
4 " P. M.		5 " P. M.	

LES DIMANCHES.

Départ.		Retour.	
A 7 heures A. M.		A 9 heures A. M.	
12 " M.		1 " P. M.	
4 " P. M.		5 " "	

Nouvelle-Orléans, ce 22 Octobre 1840. Par ordre de la Direction.

28 jan J. W. SMITH, chef ingénieur.

COUTELLERIE FINE.—Précédemment reçu un assortiment de ciseaux fins, de beaux couteaux et canifs de poche de qualité supérieure, aussi du fil des ciseaux du congrès et de la législature de la Louisiane. HYDE & GOODRICH, 29 avril. 15, rue de Chartres.

DROGUES et médicaments—Le soussigné reçoit constamment d'Europe et des villes du Nord des drogues et médicaments frais et choisis. Les familles, les habitans et autres peuvent s'approvisionner chez lui à des prix modérés. Il exécute aussi avec la plus grande exactitude les prescriptions des médecins. J. ROSSI, 12 janv Ville de Lafayette

GRANDE DIMINUTION DE PRIX.

LE soussigné a l'honneur d'informer les dames qu'il a réduit le prix de ses percales françaises à petits dessins fond blanc de quatre escalins à trois. Et ce qu'il lui reste de son assortiment de mousseline de laine cachemire d'une piastre et demi à six escalins l'aune.

Il a de plus en magasin un assortiment complet de marchandises d'été qu'il détaille à bon marché. J. E. LOBRE, 19 avril Encoignure des rues de Chartres et Conti

MERINOS et coutil à pantalon.—Un fort assortiment de mérinos français à habit et de coutil unis et de fantaisie, à vendre en gros et en détail, et à bon marché par le soussigné. J. E. LOBRE, 19 avril Encoignure Chartres et Conti.

HABILLEMENS pour enfans—M. Vr. Dreaux prévient ses connaissances qu'il offrira samedi prochain les articles suivans arrivés par le navire Caledonia, Brander: 2 balles coutils dessins nouveaux, 1 do mérinos drap d'été. Un bel assortiment d'habillemens d'été pour hommes et enfans, et divers autres articles pour être vendus en gros et en détail. Rue de Chartres No. 95, encoignure Conti. 21 avril

TOILE d'emballage d'Ecosse—500 pièces en magasin et à vendre par ANDREWS & BROTHERS, 30 avril 50, rue du Camp

AVIS LEGAUX.

ETAT DE LA LOUISIANE.—Cour de Paroisse pour la Paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans. Présent l'honorable Charles Maurian, juge, 17 avril 1841—No. 12,604 François Lombert contre ses créanciers. La cession des biens du pétitionnaire est acceptée par la Cour, pour le bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une assemblée desdits créanciers soit tenue dans l'étude de Charles C. Pollock, notaire public, le 3 mai prochain pour y délibérer sur les affaires du pétitionnaire et en même temps toutes poursuites judiciaires contre sa personne et ses biens sont et demeurent suspendues. Par ordre de la Cour—Bureau du Greffier—17 avril 1841. H. PITOT. 21 avril—3t.p.s. Député-Greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE.—Cour de Paroisse pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans. Présent l'honorable Charles Maurian, juge, 20 avril 1841—No. 12,46?. A Delpeuch et Al contre Pre. Prou pour un abandon forcé. Il est ordonné que toutes les personnes intéressées aient à déduire, dans les dix jours qui suivront la publication du présent ordre, les motifs pour lesquels le tableau de distribution enregistré par le syndic dans ce procès ne serait pas homologué et les fonds distribués conformément à sa teneur. Extrait des minutes. Bureau du greffier.—Nelle. Orléans, le 20 avril 1841. H. PITOT. 22 avril—3 Député greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE.—Cour de Paroisse pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans. Présent l'honorable Charles Maurian, juge.—No. 9804—Apollonaire Perrault contre ses créanciers. Sur enregistrement du tableau de distribution présenté par P. J. Tricou, un des syndics des créanciers dans ce procès, il est ordonné par la cour que lesdits créanciers et toutes les personnes intéressées aient à déduire, dans les dix jours qui suivront la publication du présent ordre, les motifs pour lesquels ledit tableau ne serait pas homologué et les fonds distribués conformément à sa teneur.

Par ordre de la Cour—Bureau du greffier Nelle. Orléans 27 avril 1841 ARMAND PITOT, greffier. 29 avril.

REÇU par le navire Chateaubriand, de Bordeaux, et à vendre par les soussignés: 74 demi pipes, 31 quarts de Eau de vie différentes qualités; 25 demi barriques Vin Sauterne et Graves, 5? do Vinaigre; 297 barriques Vin rouge différentes qualités; 646 caisses Vin rouge do par 12 bouteilles et 24 demi bouteilles; 153 do Vin blanc Sauterne et Graves do; 30 caisses Liqueurs assorties; 92 caisses Absinthe Suisse; 1700 paniers Anisette; 161 caisses Fruits à l'eau de vie; 40 caisses Macaroni et vermicelli; 6 ? caisses et 7 balles bouchons; 19 caisses prunes d'Ente; 40 paniers bouteilles vides; 17 caisses papier. HERBAULT FRERES, 30 av 76, rue Bienville.

LES soussignés offrent à vendre en débarquement du navire Chateaubriand de Bordeaux: 1500 boîtes sardines, 10 barriques vin différentes qualités, 10 demi pipes eau de vie, 22 barils vinaigre, 100 caisses vin de Laffitte, avec étiquettes et capsules, 20 caisses vins blancs demi bouteilles, 20 barils vin de Malère, première qualité, 10 caisses prunes en boîtes de ferblanc de 40 à la livre, 100000 bouchons courts et longs bas, 50 paniers huile d'olive, grandes bouteilles, 30 caisses vermicelli, 20 do. Macaroni, 5 barils anisette fine, 10 caisses liqueurs assorties, 10 caisses fruits à l'eau de vie, 40 demi-barriques vin blanc de choix, 50 barriques vins Haut vieux. LOISON & SILVESTRE, 28 av 73 rue Royale.

LES soussignés offrent à vendre les marchandises suivantes, reçues par le navire Eleanor, venant de Bordeaux: 20 barriques vin Montferrand, 15 do Côte de Bourg, 30 do St-Estèphe et St-Julien, Medoc vieux, 20 do Bassin, 25 caisses vin rouge de 12 bouteilles, 122 demi pipes eau de vie Magnan Cognac, 1835, 20 do. do. 4me. preuve J. J. Du, ay, 20 do. do. A Dusraut, 10 barils vinaigre blanc élarime, 50 caisses prunes de choix de conserve en pobous, 20 caisses liqueurs assorties, 1207 paniers anisette fine, 60 caisses extrait d'Absinthe. BOUTIN, GALLY & Co. 21 av

ARTICLES DE PECHE.—Les soussignés ont reçu par les derniers arrivages un assortiment complet d'articles de tout genre pour la pêche qu'ils offrent à vendre. HYDE & GOODRICH, 29 avril. 15, rue Chartres.

PLAQUES GALVANIQUES. Récemment reçu un assortiment des manufactures de Paris. Ces plaques ont un usage qui a généralement été adopté à Paris, dans ces cinq dernières années, pour les toits plats, et elles ont obtenu les plus grands succès, à vendre par LYALL & DAVIDSON, 29 avril 160 rue des Remparts.

ACADEMIE DE CARROLLTON.

LES soussignés ont l'honneur d'annoncer aux pères de familles de la Nouvelle Orléans et de Jefferson ainsi que des paroisses environnantes, que la susdite institution a ouvert le deux novembre prochain, sous leur direction, pour la réception des garçons, soit comme pensionnaires ou externes.

Ils s'engagent à porter l'attention la plus zélée à leur amélioration morale et intellectuelle.

Les avantages de Carrollton sont bien connus, sous le rapport de la localité. La maison spacieuse appartenant à Mr. Kohn, le jardin et ses dépendances, tout l'établissement est adéquatement adapté pour l'objet qu'ils proposent.

Comme l'institution est strictement préparatoire. Pour les élèves sera de 11 à 16 ans. Les parents apprécieront tous dans les avantages de cet arrangement.

Les appartements nécessaires auront lieu au premier pour la réception de jeunes demoiselles comme pensionnaires et externes. La même restriction au sujet de l'âge, s'appliquera aux deux départemens.

L'année Académique se divisera en deux sessions, celle d'hiver, commençant le 2 janvier et finissant le 28 juin, celle d'été, commençant le 10 juillet et finissant le 20 décembre.

CONDITIONS—Externes.

Pour l'Anglais, le Français, l'Espagnol, le Latin, (y inclus l'écriture, l'Arithmétique et Géographie, &c.) chacune $4 par mois. Pour deux des langues mentionnées, $9. Pensionnaires par an, $300. Payables l'avance et par semestre.

REFERENCES: A la Nouvelle-Orléans.

Messrs. Félix Garcia,	Chs. Derbigny,
S. Hébert,	Jos. Kohn,
Isaac T. Preston,	Warren Stone.

A la Paroisse Jefferson.

Messrs. V. Dugué,	Minor Kenner,
Théophile Former.	

J. NICOL, B. A. BARRAUD. 28 oct—

SAUCISSONS de Lyon jambons de Westphalie et de Bayonne, fromages de Gruyère, langues fumées à vendre par VALETON & Co. 2 avril Encoignure Royale et Douane

WHISKEY—300 barils whiskey rectifié en débarquement du steamer Vicksburg et à vendre par WM. C. TOMPKINS & Co. 1 mai 59 rue Gravier

Rue Royale, No. 169 encoignure St. Pierre, à vis S. Charles No. ? en face l'Hotel Exchange.

MOREAU a l'honneur d'informer les dames que, pendant son absence, il a su se procurer du goût et d'acquérir la réputation des meilleurs coiffeurs pour offrir aux nouvelles coiffures de tout ce qui fait aujourd'hui la vogue.

Ayant visité les meilleures maisons de fleurs pour coiffures, ainsi que tout ce qui concerne les perles, les parures qui voudront l'honorer de leur visite, un grand assortiment de marchandises nouveautés.

Parfumerie Monpelas, Bernier et autres bons parfumeurs de Paris, gants, Brosses en tous genres, Boîtes, Sacs nouveaux en soie, Eventails, Paniers d'osier, fantaisie, Chapeaux d'enfants et coquettes, Portefeuilles, Souvenirs, Mouchoirs, Coutellerie fine, Nécessaires d'hommes et de femmes, et autres. Peignes en tout genre, et beaucoup d'autres articles de nouveautés.

Dépôt d'Huile Extrese, infaillible pour faire pousser les cheveux, du Docteur Humb rt, Eau et Poudre à teindre les cheveux.

Articles d'Hommes.

Chapeaux, Souliers, Gants, Cols, Cannes, Gants, Cuirs à rasoirs, Parapluies, etc.

Jouets d'enfants et Cartonnages pour étrennes; Tabletterie, Boîtes à musique, Tabatières, Miroirs, Ustensiles de toilette.

Dépôt d'Odontine de Pelletier.

Assortiment de Perruques, Frisettes et autres postiches; Fournitures de coiffeurs.

Tous ces articles à vendre en gros et en détail.

Donne des leçons de coiffure d'après les dernières modes de Paris. 16 nov.

MAGASIN DE GRAINES, rue du Canal, No. 42.—Le soussigné a l'honneur d'informer les jardiniers, et les habitans des environs, ainsi que le public en général, qu'il a ouvert un magasin, dans la rue du Canal, près de la rue de Chartres, pour la vente de toutes sortes de GRAINES DE JARDINAGE ET DE FERME. Il reçoit maintenant et continuera à recevoir de temps en temps des graines fraîches d'Europe et du Nord. Il ne vendra pas de graines qui ne soient des meilleures qualités et des plus fraîches, et il en garantira en outre l'espèce. Les personnes qui font des achats de ce genre à faire peuvent s'assurer de ce que le soussigné avance en allant visiter son jardin et faisant l'essai de toutes ses graines avant de les mettre en vente. On trouvera chez lui toutes sortes de graines pour la saison, une belle collection de graines de fleurs, d'arbres à fruit et d'ornement.

JACOB F. HECHLER, Fleuriste et marchand de Graines. 28 av rue du Canal, No. 42, près de la rue Chartres

GRAINES fraîches de jardin, de legumes et de fleurs, garanties de la saison de 1840.

Le soussigné vient de recevoir par le navire Archer de Philadelphie, une quantité considérable de graines de jardin, fraîches, garanties. Il a aussi constamment en mains un assortiment de graines de toutes sortes, de toutes les parties du monde, des arbres fruitiers, des fleurs &c., qu'il offre à vendre à des prix modérés. WM. DINN, 3 mars 31, rue de la Commune, encoignure Tchoupitoulas.

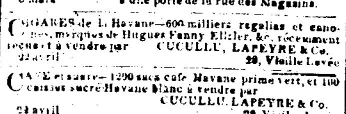

GRAINES FRAICHES DE JARDIN.

LE soussigné informe respectueusement les habitants, les jardiniers du marché et les marchands de la campagne qu'il a en mains une quantité de graines fraîches de légumes et de fleurs garanties de la récolte de 1840, et provenant de toutes les parties du monde. Il connaît le désappointement qu'éprouvent beaucoup de personnes après avoir planté de mauvaises graines; aussi jaloux de mériter la confiance publique, il a pris pour règle de ne jamais s'exposer à de pareils reproches. Ceux donc qui désirent avoir des graines bonnes et à bon marché feront bien de s'adresser au magasin de graines de PRINGLE, rue du Canal, No. 7, 6 mars à une porte de la rue des Magasins.

CIGARES de la Havane—600 milliers regalias et canones, marques de Hugues Fanny Elssler, &c. récemment reçus et à vendre par CUCULLU, LAPEYRE & Co. 22 avril 28, Vieille Levée.

CAFE et sucre—1290 sacs café Havane prime vert, et 100 caisses sucre Havane blanc à vendre par CUCULLU, LAPEYRE & Co. 24 avril 28, Vieille Levée

DOUBLONS espagnols—100 à vendre par CUCULLU, LAPEYRE & Co. 22 avril 28, Vieille Levée

TOILE de Russie—6 balles à vendre par CUCULLU, LAPEYRE & Co. 22 avril 28, Vieille Levée

VIN DE MADERE de Sicile.—5 caisses en magasin et à vendre par A. S. BARKER, 22 av 69 1/2, rue de la Commune.

SALS DE PITRE—50 balles à vendre par A. S. BARKER, 22 avril 69 1/2 rue de la Commune.

DENIMS de York—20 caisses denims bleus, récemment reçues et à vendre par L. A. LEVY Jnr. 19 avril 30, rue de la Douane

TOILE à chemises, blanche—12 caisses toile fine de 4/4 en magasin et à vendre par L. A. LEVY Jnr. 19 avril 30, rue de la Douane

PAILLASSONS—100 pièces paillassons de 4/4, unis et à carreaux rouges, à vendre à bas prix pour clore des consignations, par L. A. LEVY Jnr. 19 avril 30, rue de la Douane

EVENTAILS en palmier—10 caisses en magasin et à vendre par L. A. LEVY Jnr. 19 avril 30, rue de la Douane.

J. HALL & A. B. BEIN offrent à vendre au No. 25 de la rue de la Nouvelle-Levée: 120 caisses chandelles de blanc de baleine No. 1, marque de Boston; 3000 gallons huile de sperme blanchie, qualité extra; 1000 do. d'été et ant, très blanche. 22 mars

LE SOUSSIGNE offre à vendre à des prix modérés les marchandises suivantes, savoir: 100 milliers cigares de la Havane, différentes marques. 150 tierçons eau-de-vie de pêches. 80 do. de Monongahela Whiskey. 21 do. vin de Téneriffe. 200 caisses vin de Sherry [qualité supérieure.] 110 caisses vin de Porto do. 60 paniers Champagne. 200 caisses vin de Bordeaux. 130 caisses de savon de Boston. 20 caisses de vin du Rhin. 22 av.—1 ms. HENRY TETE, 13, rue Conti.

PAR LE REGISTER.

SUCCESSION DE DARBY MORAN.—Vente par le Register des Testamens—Lundi, le trois mai 1841—En vertu d'un ordre de vente rendu par la Cour des Preuves de la ville et Paroisse de la Nouvelle Orléans, Etat de la Louisiane, en date du 19 avril 1841, il sera vendu à la Bourse de Cité, rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale, pour le compte de la succession de Darby Moran décédé. Dix actions de la Banque des Artisans & Commerçans de cette ville.

Lesdites actions seront vendues pour du comptant pour ce qu'elles rapporteront. W. F. C. DUPLESSIS, Register des Testamens 29 avril.

SUCCESSION de feu Thomas C. Cash—Vente par le Register des Testamens—Lundi, le trois Mai 1841, à une heure de l'après midi, en vertu d'un ordre de vente de l'honorable Cour des Preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, Etat de la Louisiane, en date du 25 mars 1841, il sera offert en vente publique à l'encan à la Bourse de Cité qui fait face à la rue St. Louis, entre les rues de Chartres et Royale, pour compte de la succession de feu Thomas C. Cash, les propriétés foncières ci-après décrites, savoir:

1o. La moitié indivise d'un certain LOT DE TERRE, situé au faubourg Annonciation, de cette paroisse, dans l'îlet compris entre les rues des Orangers, des Pacaniers, Richard et St. Jean, désigné par le No onze, sur un plan dressé par J. Arnoult, architecte, le neuf avril 1836, approuvé par F. W. Kohnson, et déposé en l'étude de Carlile Pollock, notaire public en cette ville, ledit lot formant l'encoignure des rues des Orangers et des Pacaniers, et mesurant (Anglais) 31 pieds, 11 pouces 5 lignes de face à la première, sur 127 pieds, 10 pouces 5 lignes de profondeur et face à la dernière rue.

2o. Un certain LOT DE TERRE, situé audit faubourg Darcantel, dans l'îlet No. vingt, dudit plan désigné par le No. cent vingt et trois, ledit lot ayant, mesure anglaise, cinquante trois pieds trois pouces et demi de face à la rue de l'Union, sur 151 pieds, 10 pouces de profondeur et face à la rue Solon dont il forme l'encoignure.

3o. Un certain lot de Terre, situé audit faubourg Darcantel, dans l'îlet No vingt, désigné par le No. cent trente quatre, ledit lot de terre mesurant 50 pieds anglais 53 pieds 3 pouces et demi de face à la rue des Français, sur 151 pieds 10 pouces de profondeur et face à la rue Solon, dont il forme l'encoignure.

4o. Quatre lots de Terre, situés audit faubourg Darcantel, dans l'îlet No. dix, dudit plan, désignés par les Nos. cent trente cinq, cent trente six, cent trente-sept et cent trente-huit dudit îlet, le dits lots de terre mesurent chacun, 53 pieds 3 pouces et demi de face à la rue des Français, et s'étendant en profondeur entre lignes parallèles jusqu'à 151 pieds 10 pouces.

5o. Un lot de terre situé au faubourg Darcantel, dans le même dit îlet No. dix, désigné par le No. cent-trente-neuf, ledit lot de terre, mesurant au pied anglais 106 pieds 7 pouces de face à la rue des Français, et 151 pieds 6 pouces de face à la rue Caton dont il forme un côté par le No. cent trente huit et de l'autre côté par le Bayou Sauvage.

6o. Un certain Ilet, situé dans la ville de Bath, en la paroisse de [illegible], en cet Etat, désigné par le No. quatre vingt deux, sur le plan original de la dite ville, dressé par [illegible] déposé en l'étude de [illegible] B. Marks, notaire public de la Nouvelle Orléans, ledit îlet composé de soixante quatorze lots mesurant ensemble à un autre [illegible] tout 250 pieds de face à l'Avenue de Bath [illegible] du côté attenant à la propriété [illegible] à Angelica Avery, 1100 pieds de face à la rue Trentième, et [illegible] de face à la rue Trentième et unième le tout [illegible].

7o. Six certains lots de terre, avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, situés au faubourg des Religieuses, en la paroisse de Jefferson, en cet Etat, désignés par les Nos. deux, trois, quatre, cinq, six et sept, sur un certain plan dressé par Dependly, voyer, et déposé en l'étude de H. B. Cenas, notaire public de la Nouvelle Orléans; les dits lots mesurant ensemble 25 pieds de face à la rue des Magasins, 75 pieds 9 pouces de profondeur sur la ligne qui le sépare du lot No. un, 93 pieds de profondeur sur la ligne opposée, qui le sépare du dit lot No. trois, et 23 pieds 9 pouces de large dans le fond.

Le dit lot No. trois, mesurant 25 pieds de face à la dite rue des Magasins, 93 pieds de profondeur sur la ligne qui le sépare du lot No. deux, 110 pieds de profondeur sur la ligne opposée qui le sépare du dit lot no quatre, et 29 pieds 9 pouces de large dans le fond.

Les dits lots nos. quatre, cinq, six et sept, attenant l'un à l'autre et mesurant chacun 25 pieds de face à la rue des Magasins, sur 115 pieds de profondeur entre lignes parallèles le tout mesure anglaise.

8. Un autre lot de Terre situé au dit faubourg, désigné sur le dit plan par le No. treize, mesurant 12 pieds 6 pouces de face à la rue St. Mary, 85 pieds de profondeur sur la ligne qui le sépare du lot No. quatorze, 149 pieds 11 pouces de profondeur sur la ligne opposée qui le sépare de la propriété de M. Gonzales et 75 pieds de large dans le fond, mesure américaine.

9. Un certain îlet situé dans la nouvelle ville de Bath, en la paroisse de Jefferson, désigné sous le No. quarante deux sur le plan de la dite ville, fait par Louis Bringier arpenteur général, le 15 avril 1836, et déposé en l'étude de Joseph B. Marks, notaire public de la Nouvelle-Orléans, le dit îlet composé de soixante quatorze lots numérotés d'un à soixante-quatorze, ayant les dimensions figurées sur le susdit plan.

10. Un autre îlet, aussi situé dans la dite ville de Bath, et désigné sur le susdit plan par le No. soixante, composé de trente six lots, numérotés de un à trente-six, ayant les mêmes dimensions figurées sur le dit plan.

11. Un autre îlet, situé aussi dans la Nouvelle ville de Bath, et désigné sur le dit plan par le No. cent dix neuf, composé de vingt lots numérotés de un à vingt inclusivement ayant les mêmes dimensions figurées sur le dit plan.

12. Une certaine étendue de terre, contenant cent cinquante arpens, située à Wiggins Branche, paroisse de Springfield, en la paroisse Livingston en cet Etat.

Conditions de la vente—Pour les propriétés à Darcantel—[illegible] comptant et la balance à six et douze mois de crédit en billets endossés à satisfaction, assurés par hypothèque spéciale, et toutes les autres propriétés payables comptant.

W. F. C. DUPLESSIS, Register des Testamens.

N. B. Les actes de vente aux frais des acquéreurs, pardevant J. B. Marks, not. publ. 1 avril

PAROISSE D'ORLEANS.—Cour des Preuves—Succession de George W. Botts—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours, à dater de la présente, les raisons, s'il y en a, pour lesquelles le compte présenté par John A. Beard, curateur de la succession de George W. Botts ne serait pas approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour, W. F. C. DUPLESSIS, Register des Testamens. 28 avril.

PAROISSE D'ORLEANS.—Cour des Preuves—Succession de Sernion Henry.—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession, et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par Alcim Brux, curateur de la succession de Henry Sernion décédé, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds entre ses mains répartis conformément à icelui. Par ordre de la Cour. W. F. C. DUPLESSIS, 28 avril Register des Testamens.

PAROISSE DE JEFFERSON.—Cour des Preuves—Succession William Dufy—Samedi le 15 mai 1841, à midi, en vertu d'un décret de la Cour des Preuves de la paroisse de Jefferson, en date du 22 mars 1841, rendu dans l'action en partage de William Dufy contre la veuve Brandon et John Lafayette Dufy.

Je soussigné, juge de ladite Cour des Preuves, offrirai en vente publique à la Bourse de Cité, rue St. Louis, à la Nouvelle-Orléans, l'objet ci-après suivant, appartenant à la succession de feu William Dufy, savoir:

Un îlet de terre situé à McDonogh, en cette paroisse désigné par le No. 62 du plan original de la dite ville et mesurant 300 pieds de face sur chacune des rues Jefferson, Penander, Madison et Gallatin.

Conditions—Sept cent piastres $700 comptant, la balance à un et deux ans de crédit, le tout de la vente en billets endossés et portant hypothèque par des autres satisfaisantes comptant. F. DUGUE, 12 avril. Juge.

DIX PIASTRES DE RECOMPENSE.

Partie marron [illegible] le 30 du courant, le mulâtre NOWELL, âgé d'environ 19 ans, taille de 5 pieds 9 à 10 pouces, [illegible] quand il partit [illegible]. Il avait [illegible] un pantalon [illegible] un pantalon de mérinos noir, sa chemise, et [illegible] vaste pour son corps, d'un pantalon de gros bleu [illegible] et chapeau de paille neuf. On suppose qu'il se tient aux environs de la ville et qu'il cherchera à monter les bateaux à vapeur. Les capitaines de bateaux à vapeur sont prévenus de ne pas le recevoir à leur bord.

Celui qui le ramènera cet esclave à Davil Madison, au National Hôtel, ou à mon bureau No. 35, rue de la Commune, recevra la récompense susdite. 1er mai— DENJ. KENDIG.

AVIS.

DETENU à la geole de la Paroisse St. Jean Baptiste la mulâtresse nommée JOCRISSE, appartenant à M. Adolphe Couvillion, Pointe Coupée, cette mulâtresse est partie de la Nlle. Orléans où elle était louée à un allemand.

Aussi le nègre TOM appartenant à M. Félix Lery, Bayou Lafourche. Ces esclaves seront [illegible] les propriétaires de ces esclaves sont priés de les retirer en se conformant à la loi.

Paroisse St. Jean Baptiste, 24 avril 1841. 1er. mai. A. LUMINAIS, Shérif.

$ 50 DE RECOMPENSE.

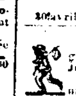

SERONT payées à celui qui délivrera au soussigné ou logera dans une geole de cet Etat, le nègre HOZEY, qui est parti marron depuis le 20 mars dernier.—Ce nègre est âgé de 28 ans, couleur bien noire, taille d'environ 5 pieds 7 pouces, complexion robuste; il lui manque l'ongle de l'index de la main droite. Il ne parle que l'anglais. Il a appartenu ci-devant à M. Cooke et a travaillé pendant sept ans au moulin à mais de la rue Poydras, et dernièrement il a travaillé pendant plusieurs mois dans la tonderie de M. Kelly, vis à vis le marché Ste. Marie. THOMAS ALONSO, No. 14 rue Louisa vis-à-vis celle Casacalvo, 20 avril —3 faubourg Washington.

AVIS.

DETENU à la geole de St. Jean Baptiste le nègre nommé ROBERT, appartenant à M. le Dr. John Dinks, à Thibodeauville.

Aussi, la négresse nommée TITINE, appartenant à M. Manouvrier, Nelle. Orléans.

Aussi, le nègre nommé DUCROS, appartenant à M. le docteur Ferrier, Bayou Sarrah

Les propriétaires de ces nègres sont priés de les retirer en se conformant à la loi.

Paroisse St. Jean Baptiste, 26 avril 1841. 28 avril—1 A. LUMINAIS, Shérif.

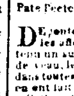

DETENU à la geole de la Paroisse de Jefferson, un nègre nommé JOHN, se disant appartenir à M. Son ders Wilkinson County Mississippi âgé d'environ 21 ans, taille d'environ 5 pieds à huit pouces et très noir. Le propriétaire voudra bien le réclamer en se conformant à la loi. M. J. GARCIA, 26 avril Shérif.

TRESOR DE LA POITRINE.

Pâte Pectorale de mou de veau, de Degenetais, Pharmacien Chimiste à Paris.

DE toutes les préparations qui ont été conseillées dans les affections de poitrine, il n'en est aucune qui ait obtenu un succès aussi brillant que la Pâte Pectorale de mou de veau, les résultats constamment heureux qu'on en obtient dans toutes les affections aiguës ou chroniques du poumon, en ont fait un remède par excellence.

Cette pâte adoucit très promptement toutes les irritations de poitrine; elle facilite l'expectoration, elle calme instantanément les quintes de toux, elle arrête et guérit la coqueluche, les rhumes, les catarrhes les plus rebelles cèdent comme par enchantement à son usage, en un mot, les médecins les plus distingués de Paris, après avoir constaté et reconnu ses excellentes propriétés l'ont unanimement adoptée comme le remède le plus efficace et le plus sûr que l'on puisse employer dans toutes les affections de la poitrine et des voies aériennes.

Le dépôt se trouve à la Nouvelle Orléans, chez M. Martin, pharmacien, rue de Chartres, No. 171. 25 fev—

FER DU TENNESSEE.—Les soussignés ont actuellement en mains, en débarquement du bateau à vapeur RED ROVER, un complet assortiment de fers ronds, carrés, et fers à bouilloires, venant de la manufacture dite Cumberland Iron Work Tennessee, qu'ils offrent à vendre au No. 19, Nouvelle-Levée. 19 mars. PRIESTLEY & BEIN.

AUX capitaines et propriétaires de steamers—Bon bois de pin à $1 la corde.—Les soussignés livreront aux steamers du bois de pin de la meilleure qualité à la corde. W. & R. MURPHY, No. 132, rue du vieux Bassin et 137, rue des 21 avril Remparts.

VENTES DE SHERIF.

William Stone vs. Michael Collins.

COUR DE DISTRICT—No. 20,953. En vertu d'un ordre de saisie et vente à moi adressé par l'honorable Cour de District, du Premier District Judiciaire de l'Etat de la Louisiane; il sera offert en vente publique, à la Bourse de Cité, rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale, le Lundi 3 de mai prochain, à midi, les esclaves suivants savoir:

1o. Joe, orphelin, âgé d'environ huit ans. 2o. Aimée, négresse, âgée d'environ 22 ans. 3o. Bill, nègre, âgé d'environ 32 ans, Saisis dans l'affaire ci-dessus. Conditions, comptant.

JOHN L. THIELEN, Shérif de la Cour de District du 1er. District. 31 mars—4 on 3oj

La Banque des Citoyens de la Louisiane vs. Joachim Bermudez—No. 13646.

COUR DE PAROISSE.—En vertu d'un ordre de saisie et de vente à moi adressé par l'honorable Cour de Paroisse dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, il sera vendu à la Bourse de Cité, entre les rues Chartres et Royale, dans cette ville, samedi 1 mai prochain, à midi, la propriété ci-après décrite saisi dans l'affaire ci-dessus.

Un Terrain, situé en cette ville, rue Bourgogne, entre les rues des Ursulines et de l'Hôpital, ayant mesure française, vingt quatre pieds de face à la rue Bourgogne, sur les profondeurs suivantes, savoir: Du côté de la rue des Ursulines, le terrain a une première profondeur de quatre vingt sept pieds, quatre pouces, quatre lignes, à laquelle distance il s'ouvre en angle droit de vingt trois pieds et quatre pouces sur la profondeur du terrain voisin appartenant à Mr. Meloncy Soniat, de là il [illegible] mité des dits vingt trois pieds, il a une seconde profondeur de cinquante deux pieds, dix pouces, quatre lignes, et du côté de la rue de l'Hôpital, le dit terrain a une première profondeur de quatre vingt neuf pieds, de là il forme un angle droit de sept pieds, il a une seconde profondeur de vingt pieds deux pouces [illegible] encore à angle droit de onze pieds deux pouces, [illegible] un quatrième profondeur de vingt pieds [illegible] le tout conformé au plan figuratif signé par Bermudez, et annexé à un acte passé pardevant la Banque des Citoyens en date du dix sept août mil huit cent trente huit, en l'étude de Théodore Seghers, notaire public, ensemble avec les bâtisses construites sur le dit terrain.

Conditions—Les créanciers étant la seconde et dernière crié, le dit terrain sera définitivement adjugé au plus offrant et dernier enchérisseur pour le prix qui en sera offert à douze mois de crédit, l'acquéreur fournissant son obligation avec cautionnement et suffisante portant intérêt à dix pour cent l'an et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

V. ALLAIN, 28 avril Shérif de la paroisse d'Orléans

La Banque de la Louisiane & alias vs. Joaquin Bermudez.

COUR DE PAROISSE—No. 13538—En vertu d'un ordre de saisie et vente à moi adressé par l'honorable Cour de Paroisse dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, il sera vendu à la Bourse de Cité, rue St. Louis, entre Chartres et Royale, dans cette ville, jeudi le 20 mai prochain, à midi, les propriétés et les esclaves suivants saisis dans l'affaire ci-dessus:

1o. 8 lots et un demi lot de terre situés sur le chemin de Gentilly, à environ 1 1/4 lieues de la ville de la Nouvelle Orléans et désignés par les lots 5, 6, moitié de 7, 21, 22, 23, 24 et 25 sur un plan dressé par A. [illegible] et 1837, déposé en l'étude de Joseph Mossy, [illegible] et le Nos 6 et 7 ayant un arpent de profondeur de [illegible] 1/3 arpens de profondeur [illegible] et de 8 1/2 arpens de profondeur [illegible] No. 7 ayant un quart arpent de face [illegible].

2o. Les lots de terre à Lewisburg dans la paroisse de St. Tammany désignés par les Nos. 1 et 2 sur un plan dressé par F. N. Rainea le 2 août 1836, [illegible] 170 pieds [illegible] No. 4 ayant 85 pieds de face à Lake Avenue [illegible].

3o. Esclaves Marcelina, négresse 27 ans, Sophie, charretier, 28 ans, Paul, charretier, domestique de maison, nègre de champ 29 ans, Mollie, négresse de champ 31 ans, Nancy, domestique de maison 27 ans, avec son enfant Maurice âgé de 4 ans. Louise, blanchisseuse, 1 ans et sa enfant de [illegible], 25 ans; Cornelia, Charlotte [illegible] champ 25 ans, Fanny, blanchisseuse, 49 ans; Amie, négresse de champ 35 ans; Lucy Hopkins, domestique de maison 40 ans, Roxane, domestique de maison, [illegible] enfant Eliza, de 2 ans, Pamp, cocher 25 ans et Octavia [illegible] 27 ans.

Conditions—Les lots de terre seront vendus un dixième comptant et la balance à un et deux ans de crédit et les esclaves seront vendus à 6, 12, 18 et 24 mois de crédit. Les acheteurs des lots de terre et des esclaves donnant leurs billets avec caution bonne et suffisante et hypothèque spéciale et ces billets porteront intérêt à raison de dix pour cent par an s'ils ne sont pas payés à leur échéance, et de plus les acheteurs s'engageront à ne pas vendre ni aliéner en aucune manière la propriété au préjudice de l'hypothèque.

Les actes de vente seront passés pardevant Théodore Seghers, notaire public, aux frais des acquéreurs. V. ALLAIN, 14 av Shérif de la Paroisse d'Orléans

La Banque de Commerce de la Nouvelle Orléans vs. James Grimshaw.

COUR DE PAROISSE—No. 12670—En vertu d'un ordre de saisie et de vente à moi adressé par l'honorable Cour de Paroisse dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, il sera vendu à la Bourse de Cité, entre Chartres et Royale, [illegible] 1 mai prochain, à midi la propriété ci-après décrite.

La moitié indivise de ces certains lots de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés [illegible] faubourg Bourgogne [illegible] dans l'îlet appelé le Triangle, et désignés [illegible] les nos 14 et 19, sur un plan de C. F. Zimpel, [illegible] dans l'étude de H. B. Cenas notaire public.

Ledit lot étant d'une forme irrégulière mesurant 30 pieds 5 pouces 5 lignes face à la Bayou, [illegible] sur la ligne [illegible] et 29 pieds 3 pouces 3 lignes [illegible] 19 pieds 3 pouces et 3 lignes de [illegible] 94 pieds 3 pouces de profondeur sur la ligne qui le sépare du lot no. 16 le tout mesure anglaise.

Conditions—comptant. V. ALLAIN, 23 av Shérif de la paroisse d'Orléans

J. B. Bailey vs. Alexander Muir, syndic &c. dans l'affaire de Jacob Alston vs ses créanciers.

COUR DE DISTRICT—No. 19412—En vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cour de District du 1er. District Judiciaire de l'Etat de la Louisiane, il sera offert en vente publique à la Bourse de Cité, rue St. Louis, entre les rues Royale et Chartres, mardi, 11 mai 1841, à midi.

Un Lot de terre situé dans l'îlet compris entre les rues Tivoli, Bacchus, Apollon et Calliope, dans le faubourg Delor, au-dessus de cette ville, et désigné par le no. quinze, sur un plan dressé par L. Bringier, le 8 juin 1831, et déposé en l'étude de Wm. Christy, notaire; ledit lot mesure 27 pieds 4 4/5 pouces de face à la rue Bacchus, 192 pieds, 11 pouces et 1 ligne de profondeur, 193 pieds 2 pouces et 4 lignes sur la ligne de division du faubourg Saulet et 30 pieds 7 pouces et 1 lignes dans le fond. Saisi dans l'affaire ci-dessus. Conditions, comptant.

J. L. THIELEN, Shérif de la Cour de District du 1er. district. 7 av—1 on 30j

VENTE PAR LE SHERIF.

ETAT DE LA LOUISIANE—Paroisse de Jefferson—Cour de District [illegible] Mathieu et autres vs. Gaud Terrell. No. [illegible] En vertu d'un ordre [illegible] vendre au plus offrant [illegible] à la Louisiane, exposer en vente publique à la Nouvelle Bourse, encoignure des rues Jackson et Levée, ville de Lafayette, lundi le 3 mai prochain, à une heure de l'après midi, la propriété ci-après décrite à savoir:

DEUX CERTAINS LOTS DE TERRE, situés dans la ville de Lafayette dans la paroisse susdite, à la rue Jackson et Fulton, [illegible] et sur un certain plan fait par Benjamin Buisson, [illegible] déposé en l'étude de H. B. Cenas, notaire publique à la Nouvelle-Orléans, et désigné par le dit plan par le dit numéro onze mesurant trente et un pieds cinq pouces et deux lignes de profondeur entre lignes parallèles; et le dit lot numéro seize mesurant trente neuf pieds deux pouces et deux lignes de face à la dite rue Fulton sur deux cents vingt pieds deux pouces et demi de profondeur entre des lignes parallèles, ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent. Les dits deux lots droits, privilèges, &c. qui y appartiennent.

Ceci étant la seconde et dernière criée la propriété sera adjugée au plus offrant et dernier enchérisseur, à la charge par l'adjudicataire, de fournir son obligation avec bonne caution solidaire, bonne et suffisante, hypothèque spéciale, et intérêt de cinq pour cent, jusqu'à parfait paiement. 15 av MANUEL J. GARCIA, shérif.

HABILLEMENS D'ETE.

MEAKINGS ET KETCHAM encoignure des rues de la Vieille Levée et Bienville, ont maintenant en mains un assortiment confectionné dans les derniers goûts, qu'ils vendent à des prix excessivement bas, soit en gros soit en détail. Leur assortiment comprend des redingotes, des habits des tissus de drap de mérinos noir, bleu et de couleur, de toile blanche et écrue, de toile à carreaux et d'assortiment pantalons de bombazine et de Circassienne de tous genres et couleurs, gilets de satin unis et à dessins, de Marseilles, de velours et de bombazine.

Ils vendent aussi de faire l'envoi de toutes qualités de chemises de chambres de toile, avec ou sans jabots, de coton, de mousseline unie et de couleur, avec le devant et le col en toile.

Aussi: Malles en cuir, de voyage, quelques unes de dimensions extra, et un assortiment complet de toutes sortes d'effets de toilette et de linge. 27 avril

MATERIAUX pour construire—Devants de maisons en granit, marches, perrons, &c. Coques de Baltimore pour laquelles, chaux de Thomaston fraîche, ciment romain, hydraulique garanti, crins pour plâtriers en barriques de 5 et 10 gallons assortis, briques à feu de Baltimore, constamment en mains et à vendre par G. BEDFORD & BECK 30 avril 24, rue de la Douane

CIGARRES—125,000 cigares de la Havane des manufactures de Ughes, Alianza, Xeres, en débarquement, du Natchez et à vendre par F. N. RICULFI 20 av 41, Toulouse, près la Banque des Citoyens.

CAFE de la Havane en magasin et à vendre par F. N. RICULFI 20 av 41, rue Toulouse.

CAFE DE LA HAVANE—1000 sacs en débarquement du brick Cuba, et à vendre en lots au gré des acheteurs, par ABRAHAM TRIER, 21 av. 34 Gravier

MACHINE A VAPEUR.

LES soussignés, agents de Goodloe & Coon, de Cincinnati, recevront des ordres pour la confection de machines à vapeur, moulins à sucre, scieries, presses à coton, et tous ouvrages de ce genre. 9 av—1an FRERET BROTHERS.

REÇU et à vendre par T. E. Benoit, encoignure Chartres et Jefferson: Marque de Zanetta, Anne de Boulen, le Domino Noir, la Reine Jeanne, Loyse de Montfort, le Perruquier de la Régence, Lucie de Lammermoor, la Reine d'une Tour, le Val de la Vierge, &c. &c. 27 mars

TRAITES sur la banque Royale de Liverpool, à vendre par le soussigné. 27 av CHS. DUFOUR, 68 Camp.

INDIENNES françaises—Deux caisses des derniers dessins, pour le printemps, récemment reçues et à vendre par F. PERRET, 31 mars 60, rue Toulouse

TRAITES sur Paris, à vendre par F. PERRET. 31 mars

ABSYNTHE—100 caisses véritable absynthe de Couvet, en Suisse, en débarquement du navire Caledonia, Brander, à vendre par MERLE, BEYLLE & Co, 21 av 30, Commune.

PLOMB—20 saumons plomb en débarquement du bateau Gen. Piatte, à vendre par MERLE, BEYLLE & Co, 21 av 30, Commune.

BILLETS des Banques de Cincinnati, Illinois et Louisville, à vendre par MERLE, BEYLLE & Co, 22 av 30, rue de la Commune.

CAFE—201 sacs café de vert de la Havane, en débarquement du steamer Natchez, à vendre par MERLE, BEYLLE & Co. 21 av 30, rue de la Commune.

ENTREPOT DE MARBRES DE CHEMINEE ET DE GRANIT.

Rue de la Douane No. 147, entre Dauphine et Bourgogne.

LE soussigné sculpte et travaille le marbre et le granit dans les genres les plus nouveaux et les plus fins, et fait les tombes, les tablettes avec inscriptions en lettres taillées; les tombes et autres ouvrages en pierres, en ciment et en plâtre, &c. Les ordres pour des travaux de ce genre seront promptement exécutés, à des conditions raisonnables, et le soussigné espère pouvoir mériter le patronage du public. 31 dec— C. L. SEIXAS.

VINS, &c. Pour clore des consignations—25 huitièmes de barriques malaga de Gordon Duff, 30 quarts d'ito, 2 pipes vin de Sherry, 2 boucauts do; 4 pipes madère, à qualité, barriques vin de Porto, 20 caisses vin du Rhin; 20 do Porto, 40 paniers champagne, marque de Tane; 6 poinçons rum de Ste Croix, d'importation directe; à vendre par R. GRONING & Co. 29 avril

CHAPEAUX de Panama—110 chapeaux de Panama, en magasin et à vendre par J. ROBERT & Co. 24 avril 3, rue des Magasins

BY BUL... NO. ...

Subscription... for the first ... Advertisements ... Merchants & T... Commission ... Banks, Insurance ... The privilege ... Theatres ... FOR ... NEW ORLEANS ... FOR ... FOR ... STORAGE ... BLEACHED ... RUM—